

période d'exportation des capitaux depuis la Belgique : en quelques années à peine (1924-1929), le montant cumulé des apports de capitaux souscrits par les sociétés privées (exprimé en francs de 1950) avait plus que doublé (de 21 à 43 milliards). Puis, la dépression et la guerre avaient engendré une longue stagnation (53 milliards en 1945), qui fut suivie d'une nette reprise (60 milliards en 1949, 87 en 1956) [214]. Entre 1950 et 1957, les investissements fixes bruts d'origine privée s'élevèrent à 66,5 milliards de francs, alors que les pouvoirs publics n'avaient liquidé, à la fin de 1958, « que » 40 milliards dans le cadre du Plan décennal et 12,3 milliards d'investissements hors de celui-ci [215]. Prises ensemble, les diverses sources de capitaux amenèrent au Congo belge, entre 1950 et 1957, non moins de 124 milliards d'investissements, environ 15 milliards par an, c'est-à-dire un apport d'investissements égal à 27,5 % du produit national. « Peu de pays peuvent faire état de proportions comparables », ajouta-t-on fièrement dans le préambule du second Plan décennal [216]. Ces quelques chiffres démontrent, d'une part, l'importance du Plan décennal par rapport à l'activité « normale » des pouvoirs publics, mais également, de l'autre, l'ampleur de l'effort d'investissement consenti par le privé. Rappelons que les rédacteurs du Plan avaient escompté un apport de capitaux privés plus au moins égal à l'apport de capitaux publics dans le cadre du Plan.

Nous constatons donc que les acteurs non étatiques ont, dans la foulée du Plan, fourni un effort financier beaucoup plus important que prévu. La façon dont le capitalisme belge a réagi dans ce contexte de « développement colonial » contraste également fortement avec la façon dont le capitalisme français réagit face à son propre espace colonial : les quelque 92 à 95 milliards de francs belges que la France investit en Afrique noire entre 1946 et 1955 (somme comparable à celle de la Belgique) furent pour environ 80 % d'origine publique [217].

Cet apport massif de capitaux a eu d'importantes répercussions sociales. Deux objectifs du Plan ont, dans ce domaine, été atteints : tant la productivité que les revenus indigènes augmentèrent notablement. Les indices de productivité dans les secteurs minier, industriel et agricole « européens » passèrent de 100 en 1950 à, respectivement, 211, 258 et 186 [218]. La part des biens d'équipement dans le total des importations doubla, en quelques années à peine (1945-1950), de 24 % à 48,5 % (encore 46 % en 1955, pour retomber en fin de décennie, 1959, à 26 %) [219]. Le revenu nominal moyen des travailleurs congolais fut plus que doublé (indice 100 en 1950, 237 en 1958) [220]. Les revenus réels africains semblent bien avoir suivi cette tendance : les années 1950-1958

semblent avoir amené le doublement de ceux-ci [221]. La consommation intérieure augmenta donc dans des proportions appréciables (100 en 1950, 215 en 1957) [222]. Fait remarquable, les industries de consommation congolaises réussirent à couvrir une part grandissante de cette demande, elle-même en pleine expansion (30 % en 1950, 44 % en 1958) [223].

Ce tableau assurément positif comportait toutefois des aspects plus sombres et même inquiétants pour l'avenir. Le secteur agricole africain était nettement resté à la traîne. Son indice de production (1947-49 = 100) s'était péniblement élevé à 139 en 1959 (rappelons-nous les prestations extraordinaires des secteurs de production européens) [224]. Le taux de croissance de la production vivrière ne fut en fin de décennie (1957-59) que de 1,7 à 1,9 % par an, alors que la population augmenta annuellement de 2,5 % environ et que le taux de croissance de la production agricole industrielle s'élevait à 8,4 % en 1957, 15,7 % en 1958 et 9,5 % en 1959. Les importations de produits alimentaires explosèrent (116 000 tonnes en 1955, 211 000 en 1958) [225], situation exactement inverse de celle que les décideurs politiques belges avaient en vue lorsqu'ils discutèrent du Plan décennal, quelques années auparavant : « Il serait catastrophique de devoir importer les aliments de nos populations indigènes » [226].

Au sein de la population congolaise, les distorsions internes s'aggravaient [227]. L'augmentation des revenus des non-salariés resta loin en-deçà de celle des salariés. La population salariée, qui représentait 22,7 % de la population totale en 1950 et 27,9 % en 1958, avait vu croître ses revenus de 38 % du revenu national brut en 1950, à 50 % en 1958. Le revenu par salarié masculin adulte avait, en moyenne, augmenté de 142 % entre ces deux dates, alors que la croissance des revenus des non-salariés masculins adultes n'était que de 51 % [228]. L'infrastructure routière n'ayant pas pu être étendue comme les concepteurs du Plan l'avaient désiré, les régions rurales restèrent économiquement et socialement enclavées ; le « progrès social » resta concentré principalement dans les régions urbaines. La croissance démographique aidant, le phénomène classique de désertion rurale se poursuivit et le chômage urbain augmenta. À cet égard également, l'évolution concrète se développait en contradiction flagrante avec les désirs des planificateurs : loin d'être marquée par un équilibre entre ville et campagne, la fin de la décennie le fut par une distorsion accentuée entre les différentes composantes de la société congolaise.

Les autorités publiques furent bel et bien conscientes de ce malaise ;

elles comptèrent rectifier le tir grâce au second Plan décennal, que l'on mit au point dès 1956. Une analyse de la genèse de ce second programme serait particulièrement intéressante, mais, tout comme pour la réalisation du premier Plan, il s'agit là d'une longue histoire que nous ne pouvons condenser ici. Nous ne signalerons que quelques éléments pouvant éclaircir la signification du premier Plan. La méthode d'élaboration était différente dans les deux cas : « Le premier Plan décennal (...) a bénéficié d'une initiative d'en haut et se dirigeant vers le bas, tandis que l'élaboration du second Plan est partie du bas, et est remontée vers le haut » [229]. Le manque de temps et de contact avec les échelons inférieurs fut, rétrospectivement, incriminé ; de nombreux programmes furent par conséquent insuffisamment étudiés. « Le manque de préparation du premier Plan décennal a spécialement été nuisible aux différents programmes de développement agricole. Au cours des premières années du Plan le service de l'Agriculture n'a pu qu'expérimenter des formules nouvelles pour l'organisation de l'agriculture indigène, sans pouvoir entamer des travaux provoquant directement une augmentation de la production » [230].

Le diagnostic de l'évolution du Congo belge au cours des années 1950 amena les auteurs du second plan à formuler les objectifs suivants [231]. L'objectif de base était défini comme suit : « le développement du Produit National et une juste répartition de celui-ci entre ceux qui contribuent à sa croissance ». Nous retrouvons les thèmes qui sous-tendaient déjà le premier Plan : combattre la vulnérabilité et l'extraversion de l'économie congolaise, fortifier la production et le marché intérieurs, augmenter les revenus indigènes. Aspect essentiel : il fallait absolument vivifier l'agriculture africaine. « C'est pourquoi le programme de développement agricole (...) sera une des préoccupations principales et le thème sera : ' SORTIR DE L'ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE ' (en capitales dans le texte) » [232]. « Les projets inscrits au Programme d'expansion ne couvrent pas l'agriculture de subsistance. Les efforts sont orientés vers la production de récoltes commercialisables » [233]. C'est dans cette optique que s'inscrivait le programme infrastructurel : celui-ci avait comme objectif primordial la construction et l'amélioration des communications régionales et inter-régionales [234]. Enfin, le développement des industries secondaires complétait cette stratégie. Sans intervenir directement dans ce secteur, le Programme comptait favoriser son déploiement, en portant une attention toute particulière aux entreprises petites et moyennes et aux critères de rentabilité directe.

Signalons également que le Programme optait résolument et explicitement pour une politique de « pôles de croissance » : il fallait se concentrer sur certains secteurs porteurs et régions d'avenir, et non plus rechercher un « équilibre », une dispersion des moyens financiers, un « développement balancé » de toutes les composantes de la vie économique et sociale [235]. Cette option reflète en fait le glissement qui s'était opéré dans la théorie économique du développement. Au concept de « balanced growth » (préconisé, entre autres, par Ragnar Nurske) s'était opposé, dans le courant des années 1950, celui des « pôles de croissance » (François Perroux et Albert O. Hirschman, « unbalanced growth »).

Il serait bien sûr exagéré de rechercher une « théorie économique de développement » cohérente et explicite dans le premier Plan décennal : « l'économie du développement » en tant que branche des sciences économiques, n'en était qu'à ses balbutiements lorsque les praticiens du « développement colonial » mirent au point leurs plans [236]. Cela n'empêche que la fin des années 1940 et le début des années 1950 étaient imprégnés d'un certain « air du temps » en matière de conception du développement, dont on retrouve les traces tant dans la production théorique des « nouveaux » économistes du développement que dans la pratique des décideurs économiques de l'administration coloniale (sans qu'il soit possible, dans le cas belge tout au moins, de retracer des liens directs entre ces deux niveaux).

Un de ces « pionniers du développement » en science économique, Paul Rosenstein-Rodan, a été, dès la seconde moitié des années 1940, « l'un des premiers à se prononcer en faveur de la stratégie de développement reposant sur une ' grande poussée ' (*big push*) faisant appel à la planification gouvernementale pour coordonner et fournir les incitations permettant d'obtenir l'effort simultané d'investissement dans plusieurs branches d'activité complémentaires susceptible de produire une croissance substantielle du revenu national tout en accroissant la taille du marché intérieur. Rosenstein-Rodan s'est également fait l'avocat d'un effort important d'investissement public dans les équipements sociaux. Il considérait que (...) ces investissements en équipements sociaux ou d'infrastructure devaient précéder directement les investissements productifs réalisés par le secteur privé » [237]. En lisant cette longue citation, on ne peut manquer d'être frappé par la similitude entre ces conceptions théoriques et l'idée-force du Plan décennal belge. Comme le fit remarquer J.L. Lacroix, « Les gouvernements (...) font (généralement) de la ' crois-

sance balancée ' comme Monsieur Jourdain faisait de la prose », surtout à cette époque-là [238] ; dans le même ordre d'idées, il ne serait pas inexact de prétendre que le premier plan partait implicitement de la conception de « croissance balancée », en voulant obtenir un développement harmonieux de tous les secteurs et de toutes les régions de la société coloniale (même si, dans la pratique, existèrent les déséquilibres dont nous avons parlé). En 1951, Cornelis [239] préconisait une politique de « décentralisation de l'industrie », alors que quelques années plus tard, un document préliminaire du second plan décennal affirmait de façon catégorique que « le slogan de la décentralisation industrielle semble être définitivement périmé » [240]. Lors de l'élaboration du second plan, on remarqua que le premier plan avait eu tendance à « éparpiller d'une manière uniforme » les investissements [241]. De même, des économistes de la jeune génération critiquèrent l'habitude consistant à « investir au petit bonheur la chance ». Bézy nota en 1959 : « Il faut donc résister à la tentation d'investir par priorité dans les secteurs qui ont fait le moins de progrès ». Partant de ce principe, il condamna la politique des paysanats et d'investissement dans les régions arriérées [242]. Il serait intéressant d'examiner si les auteurs du Programme d'expansion et Bézy, qui préconisaient tous deux la stratégie des « pôles de croissance », eurent la même traduction pratique à l'esprit.

Tableau 2

Dépenses (en milliards de FB) et part respective (en %) des différents programmes du premier et second Plan décennal.

	1950-59		1960-69	
	milliards FB	%	milliards FB	%
Transp. et télécomm.	22,5	46,3	22,0	36,5
Agriculture	3,1	6,4	8,3	13,7
Distr. eau et électric.	5,6	11,7	3,5	5,8
Logement	2,9	6,1	7,0	11,6
Enseignement et santé	7,1	14,6	12,9	21,3
Serv. publ. et éq. adm.	7,3	14,9	6,7	11,1
Total	48,8	100	60,5	100

Quoi qu'il en soit, malgré la similitude des objectifs qui les anima, le second plan se démarqua bel et bien du premier par l'effort accru consenti en faveur de l'agriculture et des services sociaux, comme nous l'apprend le tableau 2 [243].

Les grands bouleversements politiques de 1960 allaient toutefois empêcher la mise en pratique de ce nouveau programme. Ce ne fut qu'en 1963-64, après une période de troubles tragiques, que ce jeune pays put reprendre en main le fil de sa planification économique — mais ceci est une autre histoire [244].

VI. CONCLUSIONS

Le Plan décennal 1950-1959 fut assurément un aspect très important de l'histoire de la colonisation belge au Congo. Malgré sa longueur, notre étude ne réussit qu'à survoler ce vaste sujet : chaque programme du Plan mérite évidemment une analyse approfondie. Il nous a semblé toutefois utile d'en présenter une vue d'ensemble. Reprenons le point de départ, formulé dans l'introduction : qu'entendait-on, dans ce cas-ci, par « développement » et comment comptait-on y arriver ? Le « on » mérite, comme toujours en histoire, d'être explicité : le Plan décennal du Congo belge fut un instrument de gestion conçu et mis au point par l'administration coloniale [245], voulant opérer un changement par rapport à la politique coloniale traditionnelle. Comme le dit Jean-Luc Vellut, l'après-guerre marque une certaine (et relative) « désarticulation » dans le « bloc colonial belge » [246] ; le Plan décennal en est un symptôme et en forme peut-être même le point central.

L'administration coloniale (ou, tout au moins, une partie de celle-ci, devenue dominante), relayée par une fraction progressiste du monde politique, voulut réaliser une nouvelle approche de la société coloniale. Établissant un tableau du Congo où les tons sombres étaient bien présents, ils voulurent opérer des *transformations structurelles* dans la société colonisée. Le social (le « bien-être indigène », pour reprendre un terme de l'époque) ne devait plus être subordonné au « bien-être » des grandes sociétés européennes. Le premier devenait l'objet et le but d'une politique *en soi*, à laquelle devaient être subordonnés d'autres facteurs. L'extraversion de l'économie congolaise devait céder la place à une structure plus robuste, plus autonome, reposant sur une production et un marché intérieurs beaucoup plus vivaces. La transformation de l'agriculture traditionnelle et le déploiement d'une industrie secondaire (évolutions où l'augmentation des revenus africains est à la fois cause et effet), étaient donc les objectifs concrets. Voilà une analyse qui n'était certes pas celle du grand capital privé. Celui-ci n'avait pas demandé de « Plan » dans le sens globalisant qui lui fut donné [247] ; il se montrait méfiant par rapport à ce nouvel instrument de gestion à l'élaboration duquel il n'avait pas été vraiment convié ; il craignait qu'une dérive « dirigiste » pût en

résulter, c'est-à-dire, la fin de sa toute-puissance économique et sociale au Congo.

À la fin de la décennie, ce beau programme était loin d'être passé en pratique. Cela n'empêche que le Plan décennal avait permis de formidables réalisations, surtout dans le domaine infrastructural : il s'agissait là d'un acquis important. Des succès tout aussi évidents avaient été obtenus dans le domaine social : nous avons constaté l'importante augmentation des revenus africains globaux, l'intensification de l'effort médical, hygiénique, etc. Mais, paradoxalement, les années 1950 furent particulièrement belles pour le secteur européen d'exportation et le processus de marginalisation de l'agriculture africaine ne fut pas stoppé, bien au contraire. Par conséquent, les réalisations sociales, obtenues par la conjonction de divers facteurs fortuits (euphorie conjoncturelle, apports exceptionnels mais temporaires de capitaux,...), s'avèrent bâties sur du sable. Loin d'avoir transformé les structures économiques et sociales du Congo dans la direction souhaitée, le Plan semble avoir renforcé les structures existantes, extraverties. Comment expliquer que les buts premiers des concepteurs du Plan contrastèrent avec les résultats finaux ?

Plusieurs facteurs semblent avoir joué. Premier facteur : la nouveauté même de l'action « planificatrice ». En matière d'élaboration de « plans », tout devait être inventé. Le « Plan Franck » de 1921 n'était en aucune manière un précurseur : il ne s'agissait là que d'un programme de dépenses à long terme dans le secteur des infrastructures de transport. Le Plan que nous étudions partait d'une tout autre conception [248] : il fallait, cette fois-ci, élaborer une vision d'ensemble de tous les secteurs de la société, il fallait essayer de coordonner tous les éléments de la vie économique et sociale (sans, bien sûr, instaurer de contrainte directe dans le grand secteur privé), il fallait tenter d'influer sur la dynamique tout entière d'un énorme territoire. À cet égard, force est de constater que la plupart des instruments de gestion techniques faisaient défaut. Les services d'études économiques et de statistique étaient, pour ainsi dire, « sous-développés » ; l'administration n'avait pratiquement aucune expérience en matière de travail coordonné, etc. Cornelis, cheville ouvrière du Plan, déploya beaucoup d'efforts en vue de doter la colonie d'un appareil statistique à la hauteur des tâches nouvelles. Au cours de la décennie 1950, la colonie belge modernisa en effet son appareil bureaucratique et l'étoffa de façon substantielle [249], afin de pouvoir remplir toutes les missions, nouvelles ou accrues, qu'il s'était imposées (en particulier dans le cadre du Plan). Il était donc, dans un certain sens, prévisible que le Plan ne fût pas élaboré sur des bases techniques optimales et que des mécomp-

tes, des défauts de prévision, de coordination, etc., se fussent produits (voir par exemple l'annexe 1). Il est donc également compréhensible que des révisions de l'ampleur de celle de 1954 se soient produites.

Mais ce facteur d'imperfection purement « technique » n'explique évidemment pas tout. Il faut donc tenir compte d'un deuxième facteur. À de nombreux égards, les « planificateurs » sont restés dans les sentiers battus. Bien sûr, le fait même d'élaborer un « plan » public, émanation d'une vision et d'une action *autonomes* du pouvoir étatique, montrait une volonté de sortir des sentiers battus. Mais les divers documents préparatoires du Plan nous montrent que les concepteurs du Plan examinèrent des possibilités allant encore bien au-delà des traditions coloniales. Une suggestion d'influer directement sur la politique de recrutement de main-d'œuvre des grandes entreprises fut notamment discutée, mais ne fut pas retenue. Divers projets furent élaborés en vue de doter le Congo d'organismes parastataux, pouvant exercer une action économique directe. Cette idée fut également rejetée : l'État n'interviendrait donc qu'indirectement dans le secteur productif. Les concepteurs du Plan désirèrent également obtenir une contribution financière directe de la métropole ; encore une innovation qui ne se concrétisa point : le Congo payerait pour son propre développement (facteur qui, comme le craignaient Ryckmans et Pétillon, allait fragiliser la situation financière du pays en fin de décennie et, donc, à la veille de son indépendance). Ce ne fut qu'en toute fin de parcours colonial que la Belgique se décida à intervenir financièrement pour aider sa colonie. Pétillon raconte qu'en 1958 le Congo « demanda (...) un milliard, qu'on commença par lui refuser, pour ne lui consentir, quelques mois plus tard, que 250 millions » et remarque que la véritable assistance financière belge en Afrique Centrale ne débuta qu'après l'indépendance : « Et il y a en cela une justice immanente. Après des décennies de ladroterie financière à l'égard de sa colonie, voici la Belgique moralement et internationalement acculée à une générosité qui, si la décolonisation n'avait pas été manquée, s'accompagnerait aujourd'hui de souvenirs moins cuisants » [250].

Un troisième facteur peut être mentionné : l'énormité de la transformation structurelle qu'on voulait opérer et la « stratégie de développement » bien particulière qu'on avait en tête. Beau programme que de vouloir transformer le secteur agricole traditionnel, clé de voûte de la grande restructuration mise en chantier ; mais que faire, *hic et nunc*, avec les moyens dont on disposait ? L'on avait à peine entamé quelques expériences à petite échelle, dans le cadre des études agronomiques en cours depuis la fin des années 1930 (les « paysannats ») ; cette

politique de transformation des milieux ruraux serait une œuvre énorme, impossible à opérer immédiatement, et, tout à l'opposé, ingrate et de longue haleine. Par contre, partant d'une conception gradualiste et optimiste de l'enchaînement des facteurs économiques, on jugeait nécessaire ET possible d'investir massivement dans le secteur du transport et de l'énergie. L'effort de « développement » dans ces secteurs semblait être la base indispensable à toute action ultérieure en faveur de l'agriculture. Celle-ci fut donc, dans cette « première phase », mise entre parenthèses ; son « développement » pourrait se réaliser une fois que les fondations infrastructurales seraient jetées.

Il s'agit bien là d'une conception que l'on peut qualifier de « gradualiste et optimiste », car elle part de l'hypothèse que l'action massive menée en faveur de l'infrastructure laissera inchangé le secteur de base, « qui attendra », mais qui sera transformé, une fois que le contexte global sera « modernisé » et que les instruments mêmes de sa transformation seront mieux au point. La dynamique mise en branle par cette action de base sur l'ensemble des facteurs économiques et sociaux semble, de toute évidence, sous-estimée. Le coup de fouet pour le secteur d'exportation des produits primaires, les investissements sociaux en milieu urbain, les distorsions de revenus entre ville et campagne, etc., tous ces facteurs firent que le milieu rural, marginalisé dans cette première phase de « stratégie de développement », se trouva, à l'issue de la période envisagée, soumis à une pression accrue.

Cette conception du développement peut également être qualifiée d'« optimiste » dans un autre sens, plus concret. Cet optimisme-là se rapportait au contexte politique — aspect essentiel pour la réussite d'une telle entreprise à long terme — et était commun au milieu colonial belge tout entier. La fin de la présence belge au Congo n'était pratiquement pas envisagée ou prévisible avant la seconde moitié des années 1950 ; les responsables publics pouvaient donc, sans aucun problème, dresser des plans économiques et sociaux à très longue échéance ; il leur était par conséquent loisible de réserver une attention plus soutenue aux secteurs essentiels, l'agriculture et l'industrie de transformation, dans le cadre du plan décennal qui s'enchaînerait à celui des années 1950 — ce qui fut effectivement fait. Les événements s'affirmèrent, une fois de plus, plus forts que les intentions : la « politique de développement colonial » belge au Congo est entrée dans l'histoire comme un programme où le secteur clé, l'agriculture africaine, ne figure qu'en tant qu'appendice négligé et où les « fondations », les infrastructures de base, ne furent jamais complétées par une construction achevée.

ANNEXE I

Nous reprenons ici, dans sa quasi-intégralité, un document établi fin décembre 1956, par le commissaire au Plan décennal C. Halain, qui avait succédé à Cornelis, appelé à de plus hautes fonctions. Il fournit un aperçu des difficultés rencontrées lors de l'application du Plan et des critiques formulées à l'encontre de celui-ci. Le texte en question était destiné à l'usage interne de l'administration coloniale : au seuil de l'élaboration de second plan décennal, celle-ci soumettait à un examen approfondi l'exécution du premier plan. Ce rapport se singularise par conséquent par la façon critique dont les résultats du Plan sont examinés, tranchant en cela sur les commentaires optimistes et/ou purement énumératifs destinés au public, ce qui confère tout son intérêt au document publié ici. Lieu de conservation : AA, SP, n° 1672.

Quelques réflexions critiques à propos de l'exécution du Plan décennal actuel par C. HALAIN, commissaire au Plan, 22 décembre 1956

INTRODUCTION

Les notes qui suivent font suite au désir exprimé par les participants d'une réunion à laquelle j'avais convié les Directeurs Généraux ainsi que les fonctionnaires spécialement intéressés aux problèmes de développement économique.

Cette réunion, qui eut lieu le 8 octobre 1956, a permis un échange de vues sur les concepts de base du second plan. Les divers points de vue exposés avaient déjà fait l'objet de notes introduites préalablement à la réunion.

La réunion a estimé qu'avant d'aborder l'étude du second plan proprement dit, il conviendrait de procéder à un « examen de conscience » relatif aux *erreurs de base* et aux *difficultés d'exécution* du premier plan.

En ce qui concerne les erreurs de base du premier plan, j'ai estimé ne pas pouvoir suivre certains membres de la réunion demandant une analyse critique du document de base qui, d'après eux, serait « bourré de fautes de logique, d'affirmations gratuites et de thèmes anti-économiques ».

En effet, je suis personnellement convaincu que si le document de base contient des erreurs et des imperfections évidentes, il n'en constitue pas moins un inventaire très réussi de l'économie congolaise vers 1940. Sa critique approfondie ne causerait que perte de temps.

Aussi ai-je accordé plus d'importance à l'étude des difficultés d'exécution du premier plan ainsi qu'aux critiques que ce plan a soulevées de la part du secteur privé.

Pour ce qui est des critiques émanant du secteur privé, je les présente sans com-

mentaire aucun. Car si la réponse à certaines critiques est facile, il n'en reste pas moins vrai que chacune d'elle renferme sa part de vérité que nous ne pouvons refuser de prendre en considération.

La plupart des services intéressés aux divers programmes d'investissements ont ainsi contribué de façon effective à l'établissement de cet « examen de conscience », cependant que d'autres — plus directement intéressés aux réalisations matérielles — ont montré la tendance naturelle à minimiser les erreurs commises, quand bien même la responsabilité de ces déficiences dût être largement partagée.

Les résultats de cet examen ont été réunis dans les chapitres suivants. J'avais envisagé de faire parvenir la présente étude aux Gouverneurs de Province en les priant de la critiquer et de la compléter à la lumière de l'expérience vécue.

À la réflexion, il me semble cependant qu'il serait préférable d'inviter les Gouverneurs de Province à établir une étude critique sur l'exécution du premier Plan sans les engager à se référer à un document de base émanant du Gouvernement Général.

Je suis convaincu que cette manière d'agir provoquera de la part des Provinces des réactions plus spontanées et certainement plus utiles aux personnes qui seront appelées à préparer le second Plan.

Je laisserais aux Gouverneurs de Province un délai de deux mois pour présenter l'étude en question.

Leurs réflexions, jointes à celles ci-annexées, me permettraient de rédiger pour fin mars 1957 un recueil fort complet et objectif relativement aux erreurs et difficultés du premier plan. Le recueil sera d'une utilité incontestable lors de la préparation du second plan.

I. CONSIDÉRATIONS DIVERSES SUR LA CONCEPTION INITIALE DU PLAN DÉCENNAL

Le programme décennal a été élaboré dans sa plus grande partie par les services du Gouvernement Général, dont le travail a été coordonné par un groupe d'étude composé de personnes étrangères à l'Administration d'Afrique.

Le peu de temps disponible pour mener à bien cette préparation n'a pas toujours permis de prendre suffisamment contact avec les services provinciaux, ce qui aurait certainement permis une meilleure adaptation des plans aux situations particulières de chaque région.

Pour certains secteurs un plan n'avait pas été établi. C'était le cas de la réforme pénitentiaire dont le programme n'a été fixé qu'en 1952. La masse des travaux de construction prévue dans le cadre de ce nouveau programme a dû être intégrée par après dans l'ensemble des travaux déjà inscrits au Plan, ce qui ne s'est pas fait sans difficultés.

Le cas contraire s'est présenté pour le programme de consolidation et d'extension des formations médicales. Ce programme existait déjà depuis 1947, et sa réalisation a été intégrée dans le cadre du Plan décennal. Son exécution a été quelque peu freinée : en effet, le Plan décennal n'avait pas prévu les investissements des organisations médicales, philanthropiques ou missionnaires, et avait formulé des prévisions nettement insuffisantes pour les constructions hospitalières européennes. Le plan initial était donc incomplet, d'autant plus que le patrimoine existant avait

été surévalué. Au cours de l'exécution, il a été nécessaire d'adapter les projets à l'évolution particulièrement rapide de certaines régions.

Les déficiences du planning ne sont pas toujours imputables à l'Administration elle-même. En ce qui concerne l'enseignement, par exemple, un plan assez précis avait été établi dès le début, renseignant dans le détail le nombre d'écoles à construire dans chaque catégorie. Mais l'on a dû constater que l'existence de l'enseignement libre missionnaire, et le régime particulier dont il bénéficiait, oppose certains obstacles à une planification objective de l'enseignement (...).

Le manque de préparation du premier Plan décennal a spécialement été nuisible aux différents programmes de développement agricole. Au cours des premières années du Plan le service de l'Agriculture n'a pu qu'expérimenter des formules nouvelles pour l'organisation de l'agriculture indigène, sans pouvoir entamer des travaux provoquant directement une augmentation de la production.

Les auteurs du plan de pêche et de pisciculture manquaient à l'époque des éléments de base pour chiffrer un programme de 10 ans.

En matière de pisciculture, l'accent était mis sur l'étang collectif, à réaliser avec un important effectif européen et indigène salarié. En cours d'exécution, il s'est avéré que l'étang individuel, réalisé en grande partie sans intervention de personnel spécialisé ou rémunéré, répond le mieux au but. De plus, l'organisation et l'équipement de base prévus initialement se sont avérés trop importants.

Il convient de remarquer également que si en 1950 il était conseillé d'introduire la pisciculture dans les milieux agricoles stabilisés d'abord, il s'est avéré par la suite, que l'établissement d'étangs individuels constituait par lui-même un puissant facteur de stabilisation des populations. En ce qui concerne la pêche, le Plan se limitait à une série de mesures d'interdiction et de protection. Au cours de la période décennale, l'étude systématique des grands lacs de l'Est a permis une campagne d'intensification de la pêche dans ces lacs ainsi que dans certains autres biefs poissonneux.

Les auteurs du Plan n'avaient pas prévu un programme général d'investissements pour le développement de la production. L'accent ayant été mis sur l'infrastructure publique, l'on espérait que le secteur privé allait suivre avec les investissements industriels réellement productifs. Ceci ne s'est pas réalisé dans la mesure espérée.

Un effort très remarquable a toutefois été constaté dans le domaine de la production minière : la productivité de la main-d'œuvre a plus que doublé en volume, et plusieurs objectifs de production, assez vaguement définis, ont été dépassés dès 1955-1956.

II. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES EN COURS D'EXERCICE

Au cours de l'exécution des programmes du Plan décennal, des modifications importantes ont été apportées aux programmes initiaux. Ces modifications ont porté sur la suppression de projets inadéquats ou superflus, la réduction de projets trop vastes et l'ajoute de projets nouveaux dont l'opportunité n'avait pas été envisagée lors de la première élaboration du Plan.

A. — Programmes supprimés

Indépendamment de raisons financières, certains programmes ont assez vite été reconnus inadéquats ou superflus, et abandonnés ou limités pour cette raison.

1) Le programme des grandes écoles professionnelles a été partiellement abandonné au profit d'un plus grand nombre d'écoles professionnelles de moindres dimensions mais plus efficaces du point de vue pédagogique.

2) Le programme des ateliers d'apprentissage ruraux a été abandonné en raison de son manque d'efficacité.

3), 4) et 5) (...)

B. — Programmes réduits

Au cours de l'exécution du Plan décennal certains programmes ont dû être réduits pour les raisons exposées ci-dessous.

1) Le programme des grands axes routiers a été sensiblement réduit pour les raisons suivantes :

- exagération manifeste des programmes initialement prévus ;
- coûts unitaires plus élevés que prévu ;
- importance plus grande accordée au réseau routier secondaire.

(...)

C. — Nouveaux programmes ajoutés au cours de l'exécution du Plan

1) La réforme pénitentiaire n'a été mise au programme qu'en 1952.

2) L'Office des Cités africaines, constitué en 1952 en vue de reprendre l'activité des divers offices autonomes (locaux) a été financé par le Plan décennal.

3) Les Écoles d'Administration sont venues s'ajouter au programme de l'enseignement.

4) Suite aux enquêtes économiques effectuées au Kivu et dans le Haut Kibali-Ituri, des programmes de Conversion économique ont été entrepris dans ces régions et intégrés dans le Plan.

5) En 1954, un programme a été prévu comportant la création de deux domaines de chasse par Province. Le but de ce programme est de sauvegarder la faune en tant que source d'approvisionnement en viande pour l'indigène. Ce programme comporte en outre l'installation de camps des Officiers de chasse, afin de permettre la mise en action généralisée de piquets de protection des cultures.

6) L'étude systématique des lacs Kivu-Edouard-Albert ainsi que du Fleuve Congo et de ses affluents n'avait pas été prévue au programme initial qui avait accordé une importance prépondérante à la pisciculture.

III. DIFFICULTÉS DANS L'EXÉCUTION

1) Difficultés de recrutement de personnel européen

Des difficultés de recrutement se sont présentées en ce qui concerne le personnel ayant une formation universitaire et le personnel ayant une compétence bien déterminée. Ces difficultés de recrutement ont été spécialement sensibles lors du démarrage du Plan décennal.

Il en est résulté soit un démarrage au ralenti, soit le lancement de certains programmes (spécialement agricoles) avec du personnel jeune et inexpérimenté. Ceci a conduit à des erreurs d'exécution très coûteuses, tant au point de vue perte d'argent qu'au point de vue perte de la confiance des autochtones. Notons également qu'en ce qui concerne les programmes évoluant dans le milieu rural il a souvent été nécessaire de constituer des équipes (...) dont la mise en route n'était pas toujours facile.

À l'heure actuelle un déficit subsiste pour les catégories de personnel suivantes :

- Les techniciens (travaux publics et agronomie) ;
- Le personnel médical et vétérinaire ;
- Le personnel de surveillance spécialisé dans les travaux publics et télécommunications.

S'il est vrai que le manque de personnel dans certaines catégories n'a pas nécessairement entravé l'exécution proprement dite des programmes, il a été constaté à plusieurs reprises qu'il empêchait la *valorisation* des résultats du Plan.

(...)

IV. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTIONS

Le déficit rencontré dans le recrutement des ingénieurs des travaux publics, ainsi que la qualité souvent déficiente des agents des travaux publics engagés sur place ou engagés temporairement, ont provoqué des retards dans l'exécution du programme.

Le manque de personnel qualifié a souvent retardé la préparation des plans et le lancement des adjudications. Une certaine rationalisation aurait été possible par la rédaction de recueils de plans type, spécialement en ce qui concerne les constructions scolaires. Les omissions constatées en ce domaine sont cependant imputables autant au service de l'enseignement, qui ne semble pas avoir suffisamment précisé ses besoins et exigences, qu'au service Travaux Publics qui, en raison du manque de personnel n'a pu s'adonner spécialement à la rédaction de ces plans-type.

Pour des constructions subsidiées, des retards ont fort souvent été causés par l'imprécision des dossiers introduits par les missions.

De sérieuses difficultés se sont présentées pour les constructions de moindre importance, relevant spécialement de la 5ème Direction Générale. Il a souvent été impossible d'intéresser le secteur privé à ces constructions, et les T.P. hésitaient à y affecter un agent qui était de préférence affecté aux constructions plus importantes permettant une meilleure valorisation de ce personnel.

Force a donc été de confier bon nombre de petites constructions au service territorial qui fixait lui-même l'ordre de priorité entre les différents programmes à réaliser. Les petites constructions pour le service vétérinaire et de l'agriculture ont ainsi souvent été sacrifiées.

Pour les constructions en régions éloignées, l'approvisionnement des chantiers en régie a souvent été défectueux.

L'autonomie accordée aux Provinces en matière de gestion des crédits n'a pas

eu que des résultats heureux. L'ordre de priorité fixé par ces autorités ne correspondait pas toujours aux vues des autorités responsables du Gouvernement Général. De plus, des modifications arbitraires des programmes ont été constatées, spécialement en ce qui concerne les constructions médicales, sans que le Gouvernement Général en ait été saisi au préalable.

En ce qui concerne les grandes constructions, divers services ont incriminé l'attitude du service de l'urbanisme dont le goût du grandiose et les préoccupations esthétiques ne tenaient pas suffisamment compte des possibilités budgétaires et des solutions techniques, pratiques et peu onéreuses. Cette attitude a augmenté considérablement le coût de certaines réalisations, a provoqué des réparations coûteuses nécessitées par des procédés de construction plutôt inspirés de l'esthétique que des contingences « tropicales », et a spécialement retardé la réalisation des hôpitaux dans les grands centres. Il a été regretté que cette attitude du service de l'urbanisme était partagée par certains Gouverneurs de Province qui, de ce fait, se sont vu accusés d'une certaine mégalomanie (spécialement pour les constructions médicales en zones urbaines)

Il a été regretté que pour certaines constructions médicales importantes le Département ait confié d'office et sans en référer au Gouverneur Général, l'étude des plans à des architectes de la Métropole. Dans la plupart des cas cette solution, fort coûteuse, a eu les conséquences suivantes :

- retards importants ;
- plans grandioses et inadaptés aux conditions locales ;
- coût des travaux plus élevé que les crédits disponibles.

V. DIFFICULTÉS D'ORDRE ADMINISTRATIF

1) *Les relations entre le Département et le Commissariat au Plan décennal*

Le Plan décennal comportant des travaux à exécuter par les services d'Afrique ainsi que des travaux à exécuter par les parastataux dépendant directement de Bruxelles, il aurait été souhaitable de voir le Commissariat au Plan informé des projets et de l'état d'avancement des travaux dépendant plus directement du Département.

Trop souvent le Commissariat au Plan a dû tirer ces renseignements de la presse.

Les rapports communiqués périodiquement par Regideso, Otraco, OCA et IRSAC sont extrêmement vagues. Ceux présentés par l'INEAC sont complètement dépourvus d'intérêt, et ne permettent aucune vérification.

Il aurait été intéressant de pouvoir disposer de renseignements plus détaillés, permettant par exemple des comparaisons entre le coût de travaux semblables exécutés tant par le Gouvernement que par les parastataux (p.ex. coût comparatif des logements).

2) *Le rôle des Inspecteurs provinciaux du Plan décennal*

Le rôle du Proplan est de coordonner l'activité des divers services provinciaux pour autant qu'elle concerne l'exécution des travaux du plan.

Le Proplan ne peut assumer ce rôle avec quelque chance de succès que s'il possède suffisamment d'autorité et d'ascendant personnel sur les chefs de service qui lui sont égaux ou supérieurs en grade. Pour cette raison le Proplan serait mieux à même de remplir son rôle s'il avait le grade de Directeur.

Il n'a de plus jamais été très nettement défini si le Proplan est inspecteur du Plan pour le compte du Commissaire au Plan ou pour le compte du Gouverneur de Province. En fait, dépendant du Secrétaire Provincial il est en pratique complètement soumis à l'autorité du Gouverneur de Province et ne peut donc relever les erreurs qui se commettent avec l'assentiment de son Gouverneur.

De ce fait l'établissement des priorités pour l'exécution du Plan dépend entièrement du Gouverneur de Province. Il est ainsi constaté que dans certaines Provinces, ce sont toujours les mêmes programmes qui sont remis à plus tard.

L'on peut se demander s'il ne serait pas préférable de prévoir une plus grande indépendance du Proplan vis-à-vis de son Gouverneur. Ne pourrait-il jouir d'une situation comparable à celle du Probudget ?

En ce qui concerne l'activité des Proplans en général, les constatations suivantes ont été faites au cours de l'exécution du Plan :

a) de par l'organisation de leur travail les Proplans sont trop rivés à leur bureau, et ne trouvent pas suffisamment l'occasion de voyager et d'inspecter les travaux en cours. Ils manquent souvent de contact avec les réalités qu'ils doivent suivre, coordonner et stimuler.

b) les rapports des Proplans, adressés au Commissariat au Plan, sont souvent surchargés par l'exposé de difficultés mineures qui normalement devraient pouvoir trouver leur solution à l'échelon Province.

c) la plupart des Proplans ne disposent pas d'un système de fiches ou de tableaux qui leur permettent de connaître à chaque instant la situation de chaque crédit et l'état d'avancement de chaque travail.

VI. APERÇU DES CRITIQUES FORMULÉES PAR LE SECTEUR PRIVÉ SUR L'EXÉCUTION DU PLAN DÉCENNAL

— Critique sur le démarrage trop lent du Plan décennal.

— Répartition des crédits par Province ne tenant compte ni de l'importance économique de chaque province (en participation au revenu national), ni des besoins économiques de chacune d'elles.

D'aucuns voudraient des crédits plus importants pour les Provinces les plus pauvres dont les besoins sont plus grands ; d'autres préfèrent favoriser les provinces riches qui seraient le mieux capables de valoriser une amélioration de leur infrastructure.

— Déséquilibre entre les investissements économiques et sociaux. La critique a été formulée dans les deux sens, mais le plus souvent en insistant sur le poids démesuré des investissements sociaux qui tout en engageant définitivement le Budget Ordinaire ne créent pas directement des richesses nouvelles.

— Adjudications en faveur des soumissionnaires les plus bas, qui par après s'avéraient souvent déficients et entraînaient dans leur faillite bon nombre de petites entreprises saines.

— Adjudications offertes et retirées. Grands projets promis et non retenus...

« Le Plan décennal n'est plus un programme, il vogue au gré des humeurs et des initiatives d'un quelconque collaborateur du Ministre... Le Plan décennal ne doit pas être inamovible... qu'on le change s'il le faut, mais qu'on le change au grand jour et qu'on annonce ce changement pour que le public sache à quoi s'en tenir ».

— Le manque d'information sur les programmes du Plan décennal a suscité de nombreuses critiques, dont voici deux exemples caractéristiques :

« Les réalisations du Plan décennal sont noyées dans un brouillard. Serait-il tellement difficile de faire une mise au point simple et claire, exposant ce qui a été réellement réalisé, et à quel prix, et ce qu'on en espère comme rendement économique ? »

« On comprend mal qu'on laisse circuler sans le moindre démenti officiel des bruits pessimistes concernant certains arrêts de grands travaux.

Le Congo a besoin d'un programme. Non point d'un programme vague, confidentiel, périmé, mais, au contraire, soigneusement étudié, amélioré, constamment mis à jour en fonction des nouvelles données et surtout communiqué régulièrement à ceux qui à juste titre ont le droit de savoir ce que le Gouvernement entend réaliser dans un pays où ils ont investi des avoirs considérables... ».

— Une campagne de critique très âpre a été menée vers la fin de 1955 à l'occasion de la tournée de Monsieur Zimmer, Inspecteur Royal des Colonies ; la réduction des crédits d'engagement opérée à cette occasion a provoqué une vague de pessimisme et de découragement auprès du secteur privé.

— Des critiques ont été formulées au sujet du manque d'organisation et de synchronisation de certains travaux :

« On laisse pourrir sur place d'immenses parcs à matériel routier sans utilisation » ;

« Les 400 millions investis dans la piste de l'aérodrome de la N'Djili sont stérilisés depuis des années à cause du retard mis à la construction de l'aérogare et des autres bâtiments d'exploitation ».

— Les tergiversations en matière de politique des centrales hydro-électriques ont fait l'objet de nombreuses critiques (Luluabourg, Ruzizi, Albertville).

— Le Plan routier original (grands axes routiers) a été qualifié de mégalomanie. De plus, la préférence accordée au développement du réseau routier par rapport au réseau ferroviaire a été critiquée. Certains estiment que la première solution nous rend dépendants de l'importation pour la force motrice (carburants), cependant que l'autre peut se développer sur la base d'une énergie nationale (électricité).

— La dispersion des efforts sur différents axes routiers a été critiquée : « On entame trop de travaux à la fois, et il n'y a aucun axe qui avance de manière à pouvoir être utilisé dans son entièreté endéans un délai prévisible. Il serait préférable de concentrer les efforts sur un même travail afin d'arriver plus vite à un résultat tangible ».

— Il a été dit que les mises au point publiées par le Plan Décennal ou le service de l'information n'étaient pas à la portée du grand public indigène.

— Il est apparu à certains qu'il existe un déséquilibre marqué entre les investissements en faveur des grands centres et les investissements dans le milieu rural. La comparaison est souvent faite entre le « luxe » de la voirie de Léopoldville et l'état d'abandon de certains tronçons du réseau routier à l'intérieur, entre le confort des fonctionnaires des grands centres et la situation matérielle des agents à l'intérieur.

VII. CONCLUSIONS

A. — Sans vouloir faire la synthèse des considérations diverses développées dans les pages ci-avant, il est utile d'énumérer quelques faits d'ordre général qu'il conviendra de prendre en considération lors de l'établissement d'un second plan.

- 1) un plan préparé à l'échelon supérieur uniquement est souvent mal adapté.
- 2) Il convient de consacrer à la préparation d'un Plan le temps qu'il faut ; toute précipitation en ce domaine provoque des difficultés et remaniements au cours de l'exécution.
- 3) un plan doit respecter une certaine harmonie entre les investissements sociaux et les investissements économiques ; il ne peut créer ou renforcer le déséquilibre entre le milieu rural et le milieu urbain.
- 4) un manque de personnel est toujours préjudiciable à la bonne exécution d'un Plan.
- 5) le manque de contact entre les parastataux et le Gouvernement Général nuit à l'exécution et à la conception d'unicité du Plan.

B. — Les conclusions qui précèdent sont applicables au Plan en cours d'exécution qui, du point de vue économique, se borne à amorcer une infrastructure favorable à des investissements ultérieurs et du point de vue social s'est imposé la tâche d'imprimer, avec un rythme plus accusé, l'accès des autochtones à des meilleures conditions de vie.

Ces conclusions sont-elles valables pour toute autre espèce de Plan et en particulier lorsque l'objectif essentiel consiste à créer ou à favoriser des spéculations rentables ?

Il semble bien que, dans ce cas, il ne doive plus en être ainsi.

En particulier, il est vraisemblable que les conclusions reprises sous A, 1 et 3 devront faire place à des conceptions radicalement opposées :

1) L'intervention de l'échelon supérieur sera prédominante dans la préparation du Plan. De plus, le secteur privé, intéressé directement aux réalisations, sera constamment consulté. Cette collaboration entre les représentants du Gouvernement et ceux du secteur privé pourra se faire à l'intervention d'organismes professionnels (chambres de commerce,...), mais, dans de nombreux cas des rapports directs devront s'établir avec les industriels directement intéressés.

2) Il ne sera plus question de faire respecter une certaine harmonie entre les investissements sociaux et économiques. De même, sera-t-on amené à se préoccuper beaucoup moins de maintenir l'équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural.

Enfin, il faudra se résigner, dans beaucoup de cas, à se laisser guider par des questions d'opportunité économique même si les projets envisagés ne tiennent que médiocrement compte des conditions humaines (situation démographique,...). En somme, il faudra porter l'action du Plan sur les seules régions présentant des possibilités de développement immédiat.

ANNEXE II

Prévisions de dépenses du Plan décennal de 1949,
des révisions de 1954 et du plan de 1959

(En millions de francs)

RUBRIQUES	Prévisions 1949 (initiales)	%	Prévisions 1954 (révisées)	%	Prévisions 1959	%
I. Dépenses d'investissements à caractère économique.						
Transport : rail	1 263	5,0	4 781	9,9	4 781	9,4
route	6 100	23,8	6 300	13,1	7 355	14,4
eau	4 431	17,4	7 889	16,4	7 465	14,6
air	964	3,8	1 835	3,8	2 270	4,5
Électricité : Forces	1 909	7,5	312	6,3	3 412	6,7
<i>Totaux I</i>	<i>14 667</i>	<i>57,5</i>	<i>23 817</i>	<i>49,5</i>	<i>25 283</i>	<i>49,6</i>
II. Dépenses d'investissements à caractère social.						
Approvisionnement en eau et électricité	1 616	6,3	2 278	4,7	2 285	4,5
Éclairage public	—	—	—	—	133	0,3
Logement pour Congolais	1 900	7,5	4 800	10,0	4 520	8,9
Hygiène et installations médicales	1 972	7,7	3 050	6,4	3 166	6,1
Enseignement pour Congolais	1 838	7,2	2 242	4,7	2 728	5,4
Colonat	266	1,0	354	0,7	302	0,6
<i>Totaux II</i>	<i>7 592</i>	<i>29,7</i>	<i>12 724</i>	<i>26,5</i>	<i>13 134</i>	<i>25,8</i>
III. Développement agricole						
Agriculture indigène	779	3,1	850	1,8	1 049	2,2
Élevage indigène	180	0,7	397	0,8	286	0,6
Pêche et pisciculture	90	0,3	133	0,3	125	0,2
Recherche scientifique et expérimentale :						
Inéac	339	1,3	978	2,0	978	1,9
Irsac	—	—	52	0,1	62	0,1
Substances susceptibles de fournir des carburants	—	—	—	—	25	—
Sylviculture	—	—	187	0,4	175	0,3
Programmes agricoles spéciaux et usines à thé	—	—	—	—	266	0,5
<i>Totaux III</i>	<i>1 388</i>	<i>5,4</i>	<i>2 597</i>	<i>5,4</i>	<i>2 966</i>	<i>5,8</i>
IV. Services publics.						
Urbanisme et bâtiments civils	1 200	4,7	7 674	16,0	8 399	16,4
Entreposage et conservation des produits	250	1,0	200	0,4	129	0,3
Cartographie et géodésie	112	0,5	164	0,3	163	0,3
Géologie et hydrologie	25	0,1	85	0,2	80	0,2
Météorologie et géophysique	28	0,1	90	0,2	105	0,2
Télécommunications	250	1,0	725	1,5	697	1,4
Transports en commun	—	—	—	—	26	—
<i>Totaux IV</i>	<i>1 865</i>	<i>7,4</i>	<i>8 938</i>	<i>18,6</i>	<i>9 599</i>	<i>18,8</i>
<i>Totaux généraux</i>	<i>25 512</i>	<i>100,0</i>	<i>48 076</i> (1)	<i>100,0</i>	<i>50 982</i> (2)	<i>100,0</i>

(1) À ce montant, il y a lieu d'ajouter l'intervention du Fonds du Bien-Etre Indigène (F.B.E.I.), soit 1341 millions pour le Congo belge.

(2) Idem, mais 1343 millions.

Source : La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1959. Bruxelles, Ministère des Affaires Africaines, 1960, tableau LXXII.

Notes et Références

[1] Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge, Éd. De Visscher, Bruxelles, 1949, 601 pp.

[2] Signalons également que nous ne traiterons pas le Plan décennal du Ruanda-Urundi mis au point en 1950-51.

[3] Abréviations utilisées dans le texte : AMAE, PW = Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Bruxelles, Papiers Wigny ; AA, SP = Archives africaines (conservées au Ministère des Affaires Étrangères), fonds « Secrétariat du Plan décennal » ; KADOC, PD = Katholiek Documentatie- en Onderzoekscentrum, Leuven, Papiers Dequae ; AICB = Association des Intérêts coloniaux belges ; INEAC : Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge.

[4] JEWSIEWICKI, B. 1977. The Great Depression and the Making of the Colonial System in the Belgian Congo. *In* : African Economic History, pp. 153-176 ; CLARENCE-SMITH, G. 1989. The Effects of the Great Depression on Industrialisation in Equatorial and Central Africa. *In* : BROWN, I. (ed.), The Economies of Africa and Asia in the Inter-War Depression, Routledge, London, pp. 170-202.

[5] VANDEWALLE, G. 1966. De conjuncturele evolutie in Congo en Ruanda-Urundi van 1920 tot 1939 en van 1949 tot 1958 (Werken uitgegeven door de Hogere School voor Handels- en Economische Wetenschappen van de Rijksuniversiteit te Gent), Antwerpen-Gent, pp. 17, 30, 36, 62, ...

[6] Les contributions de L. CAHEN et A. LEDERER dans Le Congo belge durant la Seconde Guerre Mondiale. Recueil d'études, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, 1983, pp. 89-129 et 131-212.

[7] L'indice du volume global de la production de l'industrie manufacturière (1947-49 = 100) évolua comme suit : 1929 : 23, 1933 : 17, 1936 : 20, 1940 : 29, 1944 : 59, 1946 : 70. La situation économique du Congo belge en 1952, Ministère des Colonies, Bruxelles, 1953, p. 240.

[8] BAECK, L. 1959. Economische ontwikkeling en sociale structuur in Belgisch-Kongo, Katholieke Universiteit Leuven, Centrum voor Economische Studiën, Leuven, p. 195.

[9] PEEMANS, J. Ph. 1975. Capital Accumulation in the Congo Under Colonialism : the Role of the State. *In* : DUIGNAN, P. & GANN, L. H. (eds.), Colonialism in Africa 1870-1960. Vol. 4. The Economics of Colonialism, Cambridge, U, p. 192. Voir également les remarques d'un observateur contemporain : VAN WING, J. (R.P.) 1945. La situation actuelle des populations congolaises. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, 16 (3), pp. 584-605 : il brosse un

« tableau assez sombre » : « La fermentation sociale actuelle est, comme la fièvre, l'indice d'un état de déséquilibre de l'organisme social ».

[10] ZIMMER, M. 1988. Les finances coloniales jusqu'en 1960 et leurs conséquences, *In* : FRANK, M. (éd.), Histoire des finances publiques en Belgique. Tome 4 (2). La période 1950-1980, Bruylant, Bruxelles, p. 935.

[11] CORNELIS, H. A. A. 1983. Belgisch Congo en Ruanda-Urundi tijdens de Tweede Wereldoorlog. De economische en financiële situatie, *In* : Le Congo belge durant la Seconde Guerre Mondiale, *op. cit.*, pp. 51-87.

[12] CONSTANTINE, S. 1984. The Making of British Colonial Development Policy 1914-1940, London, Cass, 326 pp. ; COQUERY-VIDROVITCH, C. 1990. La colonisation française 1931-1939. *In* : Histoire de la France coloniale, tome 2. 1914-1990, Armand Colin, Paris, pp. 247-248 ; MARSEILLE, J. 1984. Empire colonial et capitalisme français, Albin Michel, Paris, pp. 265-268.

[13] SIEBERG, H. 1985. Colonial Development. Die Grundlegung moderner Entwicklungspolitik durch Grossbritannien 1919-1949. *In* : Beiträge zur Kolonial- und Überseegeschichte, 31, Wiesbaden, Steiner, 736 pp. ; AGE-
RON, Ch. R. De l'Empire à la dislocation de l'Union française (1939-1956). *In* : Histoire de la France coloniale, vol. 2, pp. 449-453 ; NICULESCU, B. 1958. Colonial Planning. A Comparative Study, Allen & Unwin, London, 208 pp.

[14] STENGERS, J. 1957. Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ? *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. et polit., n.s., 11 (fasc. 1), pp. 87-97. Pour un résumé commode des réalisations du « Plan Franck », voir VAN LEEUW, L. 1932. L'histoire des Travaux Publics du Congo belge, d'après les budgets, *Bull. techn. Union Ingén. sortis des Écoles spéciales de Louvain*, pp. 3-31.

[15] MARSEILLE, J. 1984. Empire colonial, *op. cit.*, pp. 326-328.

[16] Les archives du Gouvernement général du Congo, conservées aux Archives de l'État à Beveren-Waas, ne sont pas accessibles, vu leur état de conservation. Les archives des cabinets ministériels n'ont pas été conservées systématiquement par les services d'archives du Ministère des Colonies.

[17] RYCKMANS, P. 1946. Étapes et jalons, Larcier, Bruxelles, pp. 201-225. Le rôle exact de Ryckmans dans la genèse de l'idée planificatrice doit encore être creusé. Jacques Vanderlinden, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, qui prépare une biographie de Ryckmans, m'a fait savoir — ce dont je le remercie — que les volumineux papiers privés (non encore inventoriés) de celui-ci ne semblent pas contenir de documents se rapportant à notre sujet. Sur Ryckmans cf. NORTON, W. B. 1978. Pierre Ryckmans (1891-1959). *In* : GAAN, L. H. & DUIGNAN, P. (Eds.), African proconsuls, The Free Press, New York, pp. 391-411.

[18] VELLUT, J.-L. 1982. Hégémonies en construction : articulations entre État et entreprises dans le bloc colonial belge (1908-1960), *Rev. canad. des Études africaines*, 16, pp. 313-330 et VELLUT, J. L. 1983. Articulations entre entreprises et État : pouvoirs hégémoniques dans le bloc colonial belge (1908-

1960). In : Actes du colloque « Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIX^e et XX^e s. », L'Harmattan, Paris, vol. 2, pp. 49-79. Ces travaux contiennent une bonne analyse des liens existant traditionnellement entre grand capital privé et administration coloniale.

[19] PÉTILLON, L. 1985. Récit. Congo 1929-1958, Renaissance du Livre, Bruxelles, p. 144.

[20] H. Cornelis, né en 1910, docteur en Sciences commerciales de l'Université de Gand. Carrière : Who's who in Belgium and G.D. of Luxemburg, Bruxelles, 1962, p. 178 ; et, plus détaillé : Personnalités d'aujourd'hui, II (févr.-mars 1959), p. 23. Portrait : PÉTILLON, L. 1985. Récit, p. 337. Voir également dans les archives filmiques de la radio-télévision belge d'expression néerlandaise, BRTN, l'émission qui lui fut consacrée le 3 mars 1971, « Ten huize van... H. Cornelis ».

[21] ROSIER, B. 1986. (éd.), Wassily Leontief. Textes et itinéraire, La Découverte, Paris, en part. pp. 87-88.

[22] Conversation de l'auteur avec H. Cornelis, le 8 juillet 1991. Je tiens à remercier Monsieur Cornelis de son aimable accueil.

[23] CORNELIS, H. 1947. De koloniale begroting tegenover de conjunktourschommelingen, *Tijdschrift voor Economie en Sociologie*, 3 (dec. 1947), p. 501 ; CORNELIS, H. 1944-45. Developments in Colonial Policy, *Kongo-Overzee*, 10-11, pp. 115-126.

[24] Par exemple — le sujet doit évidemment être creusé — : *Rev. colon. belge*, 1 (6) (1^{er} janvier 1946), p. 15 ; 1 (10) (1^{er} mars 1946), p. 13 ; VEL-LUT, J.-L. 1985. Originalités et limites de l'industrie manufacturière au Congo belge. In : Les Belges à l'étranger, UROME, Bruxelles, p. 127. Voir, en général, VANDERLINDEN, R. 1946. Possibilités de développement des industries secondaires au Congo. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, 17, pp. 416-429.

[25] DE BAUW, A. (président du Comité Cotonnier Congolais) 1945. Avons-nous un programme colonial ?, *Rev. colon. belge*, 1 (1, 15 octobre 1945), pp. 4-7 : « Je suis de ceux qui, dès décembre 1943, réclamaient l'élaboration d'un programme de développement et d'action sociale. (...) Rien ne me satisferait plus que d'être mis en présence de programmes semblables (= plans de développement britanniques, G.V.) dressés par nos autorités coloniales ».

[26] Voir la notice de LAUDE, N. 1987. In : *Biographie belge d'Outre-Mer*. Tome 6, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, col. 130-134.

[27] DE BRUYNE, E. 1946. Koloniale problemen voor morgen, *Standaard*, Antwerpen, pp. 74-79.

[28] DE BRUYNE, E. 1952. In : *Annales parlementaires, Sénat, 1951-52, 7.V.1952*, p. 1211 ; PÉTILLON, L. Récit, *op. cit.*, p. 164. Notons également qu'un ouvrage écrit en 1944-45 préconisait une politique économique basée sur les concepts de timing et planning : VAN DE PUTTE, M. 1946. Le Congo belge et la politique de conjoncture, *Mém. Inst. r. colon. belge*, Sect. Sci. techn., 4 (fasc. 4), pp. 99-114.

[29] GODDING, R. 1949. Politique coloniale et principes libéraux. *Le Flambeau*, pp. 241-249. « Aux audaces fécondes de l'initiative privée, on prétend substituer, au Congo comme ailleurs, un 'planisme' d'inspiration dirigiste. Quand j'étais ministre des Colonies, on m'a parfois reproché de ne pas sacrifier à la mode du jour, et de ne pas avoir de 'plan'. Un 'plan' ! Mais c'est la chose la plus facile à établir — sur papier ! La difficulté ne commence que lorsqu'il s'agit de l'exécuter — et les 'plans' sont plus fragiles aux colonies qu'ailleurs ».

[30] Conversation de l'auteur avec Cornelis, 8 juillet 1991.

[31] Voir par ex. son fameux discours de 1947, très critiqué dans les milieux du grand capital : Congo belge. Conseil de Gouvernement. Discours du vice-gouverneur-général L. Pétilion, Léopoldville, 1947, pp. 44-94 et PÉTILLON, L. 1967. Témoignage et réflexions. Renaissance du Livre, Bruxelles, pp. 123-133.

[32] P. Wigny (1905-1986) avait été secrétaire général du Centre d'Études pour la Réforme de l'État (1936-) et fut un des artisans du nouveau programme du parti social-chrétien rénové de 1945. Voir notice biographique in GAUS, H. (red.) 1989. *Politiek biografisch lexicon van de Belgische ministers en staatssecretarissen 1960-1980*, Standaard, Antwerpen, pp. 1247-1255 ; et évidemment, en premier lieu, la notice de STENMANS, A. 1989. Baron Pierre Wigny, *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, n.s., 34 (1988-1), pp. 84-107 (avec bibliographie). Voir également HARMEL, P. 1988. Notice sur Pierre Wigny. In : *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 154 (1988), pp. 137-158. Les papiers privés de Pierre Wigny, conservés par ses fils, le baron P. H. Wigny et M. Damien Wigny, ne semblent malheureusement pas contenir de documents relatifs à notre sujet.

[33] Signalons également qu'en 1947, une mission sénatoriale au Congo avait mis en avant la nécessité d'un nouveau type d'approche des problèmes coloniaux, centré sur les besoins de l'économie indigène (rapport de De Bruyne, que nous venons de rencontrer plus haut) : Sénat de Belgique, Rapport de la mission sénatoriale au Congo (...), Bruxelles, 1947, pp. 194-197.

[34] AMAE, PW, n° 13 925, « Note sur l'article « Le Plan décennal »... », P. Wigny, s.d. et « Exposé fait au Conseil de Cabinet... ».

[35] AMAE, PW, n° 13 925, Journal de voyage de Wigny, 21 juin et 2 juillet ; AA, SP, n° 1536-16/00, PV 1 et 2 juillet 1947.

[36] Il s'agissait de Thomas Van der Plancke et Desclée de Maredsous, personnes suggérées par l'influent économiste de l'Université Catholique de Louvain, L. H. Dupriez (témoignage de H. Cornelis, 8 juillet 1991). Des demandes effectuées auprès des héritiers de feu L. H. Dupriez, en possession de ses papiers privés, n'ont pas permis de dégager des documents précisant ce point ou retraçant le rôle éventuel de celui-ci lors de l'élaboration du Plan.

[37] Cornelis lui-même se définit comme un « homme de gauche » (Archives BRTN, émission citée du 3 mars 1971). Il serait, comme nous l'avons dit,

le dernier gouverneur général du Congo, mais également le premier à porter l'étiquette « socialiste » (YOUNG, C. 1988. Introduction à la politique congolaise, CRISP, Bruxelles, p. 98). Il était connu en outre pour ses opinions « flammingantes », ce qui lui causa certains ennuis. Cornelis affirma également avoir été profondément influencé par Ryckmans (émission citée).

[38] KADOC, PD, n° 500, Pétillon à Wigny, 15 octobre 1947 et Wigny à Pétillon, 10 novembre 1947.

[39] AA, SP, n° 1536-16/00, « Rapport à M. le Ministre des Colonies sur l'état d'avancement des travaux du Plan décennal », PS/GE/Doc. 26, 15 avril 1948, p. 21 ; « Note pour M. le Secrétaire Général », 18 mai 1948 ; AA, SP, 1532, « Le développement de l'agriculture indigène », 16 septembre 1948.

[40] KADOC, PD, n° 500, Wigny à Spaak (premier ministre), 25 mars 1949 ; Wigny à Sépulchre et Jambers (des journaux *L'Essor du Congo* et *Courrier d'Afrique*), 27 mai 1949 ; à Joris (président de la Commission des Colonies de la Chambre), 29 novembre 1949.

[41] AA, SP, 1536-16/00, « Note du Chef de Cabinet du GG sur le Plan décennal », PS/GE/Doc. 9, 23 décembre 1947.

[42] AMAE, PW, n° 13 925, Wigny à Desclée de Maredsous, 30 avril 1948.

[43] Il n'existe malheureusement pas d'étude scientifique sur cette importante organisation, fondée en 1916 et qui, avec ses 250 membres effectifs et 88 membres adhérents en 1959, regroupait pratiquement toutes les sociétés coloniales. Voir *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1 (1959 n° 19), pp. 3-4 et une notice historique établie par VAN DER LINDEN F. & BRUNEEL, L. (resp. secrétaire général et président de l'AICB) et publiée dans le *Bull. Soc. belge d'Études et d'Expansion*, 1954. Signalons l'existence aux AA de l'important fonds des « Papiers Bruneel », constitué de très riches archives concernant l'AICB pendant les années 1950, ainsi que le fonds « Cédiom », au Musée royal d'Afrique Centrale à Tervuren, qui lui aussi contient de nombreux dossiers de l'AICB.

[44] AA, SP, n° 1549-00/15 E, « Commission du Plan décennal. Réunion du 22 juin 1948 ».

[45] Par ex. AA, SP, id., F. Van der Linden (secrétaire général de l'AICB) à Gorlia (secrétaire général du Ministère des Col.), 8 juin 1948 : voir également KADOC, PD, n° 500.

[46] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV de la réunion tenue dans le Cabinet de M. Le Ministre à Bruxelles », n° 18, 2 décembre 1948 ; collection personnelle de l'auteur, note « Plan décennal », memento de la réunion administration-AICB, 7 janvier 1949.

[47] AA, SP, n° 1535, G. Verriest (directeur général au Ministère des Colonies) à Wigny, 30 mars 1949 ; n° 1549/00/15 E, « Union Professionnelle des Producteurs d'Oléagineux du Congo Belge. Réponse au questionnaire remis à

l'UP par l'AICB », 30 septembre 1948 : 10 des 28 firmes-membres n'ont pas répondu.

[48] KADOC, PD, n° 500, « Commission du Colonat. Séance plénière du 20 mai 1949 » ; Jungers (gouverneur général) à Wigny et *vice versa*, 10 et 18 mars 1949.

[49] PÉTILLON, L. 1985, Récit, *op. cit.*, p. 228.

[50] J.S., Plan et développement au Congo, *In : Études congolaises*, 4 (mai 1963), pp. 1-24 ; VERHAEGEN, G. 1979. La planification au Zaïre, *In : BREITENGGROSS, J. P. (éd.), Planification et développement économique au Zaïre (Hamburger Beiträge zur Afrika-Kunde, Bd. 16)*, Deutsches Institut für Afrika-Forschung, pp. 15-45 ; COMELIAU, Chr. Conditions de la planification du développement. L'exemple du Congo (Recherches Africaines de l'IRES, vol. 7), Mouton, Paris-La Haye, p. 58. Ajoutons deux récents mémoires de licence en Sciences Politiques inédits : DEPESTEL, M. 1987. Aspekten van het grondstoffenbeleid van België in Kongo 1945-55. De wording en de uitvoering van het Tienjarenplan, Rijksuniv. Gent, Gent et VANDERPOORTEN, L. 1990. Het economisch beleid van de koloniale overheden in Belgisch Kongo in de jaren '50 : het « Tienjarenplan », Vrije Universiteit Brussel, Brussel.

[51] AA, SP, n° 1536-16/00, « Projet d'aide-mémoire à l'intention du groupe d'études du plan », PS/GE/Doc. 1, 8 décembre 1947. Ces passages ne furent pas restitués dans l'ordre qui était le leur dans ce document.

[52] Plan décennal, pp. XV-XVI. Les théories du « dualisme » (par exemple J. H. Boeke), étaient en voie de formation à cette époque (voir SZENTES, T. 1986. Economie politique du sous-développement. L'Harmattan, Paris, pp. 79ss.).

[53] AA, SP, n° 1536-16/00, « Plan décennal. Introduction », s.d., p. 10 ; Plan décennal, p. XXI.

[54] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV des réunions tenues dans le cabinet de M. le GG à Léopoldville », 1^{er} juillet 1947.

[55] AA, SP, n° 1534-14/00, « Problèmes généraux relatifs au développement industriel », par HERS, J. (chargé de mission), s.d. Voir, du même, également AA, SP, 1533, « Note concernant le ' Plan décennal-PS/GE/Progr. 24 ' », s.d.

[56] M. Alain Stenmans fait toutefois remarquer que « abstraction faite du caractère un peu dogmatique et outrancier de (cette) note (...), le jugement qu'(elle) contenait sur les défauts du système économique en vigueur au Congo à cette époque ne constituait pas, à mon avis, un « cas isolé » ; dans le cadre d'analyses plus pondérées et rendant justice aux aspects positifs de l'action des sociétés, de hauts responsables (...) faisaient des observations très semblables sur la nécessité de développer le Congo pour lui-même et, avant tout, au profit de ses habitants » (note de M. Stenmans à l'auteur, janv. 1993).

[57] DRACHOUSSOFF, V. 1965. Agricultural Change in the Belgian Congo 1945-1960, *Food Research Institute Studies*, 5, p. 152.

[58] AA, SP, n° 1533, note « Définitions du paysannat indigène ».

[59] DRACHOUSOFF, V. 1965. Agricultural Change..., *op. cit.*, p. 153.

[60] Signalons quelques études synthétiques de l'époque : Contributions à l'étude du problème de l'économie rurale indigène au Congo belge. *Bull. agric. Congo belge*, 43 (1952), 267 pp. ; STANER, P. 1955. Les paysannats indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi, *ibid.*, 46 (juin 1955), pp. 467-558 ; STANER, P. 1953. Le développement rural au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Institut international des Civilisations différentes (INCIDI). Programmes et plans de relèvement rural en pays tropicaux et sub-tropicaux, INCIDI, Bruxelles, pp. 128-139 ; ainsi que des études historiques récentes : JEWSIEWICKI, B. 1980. African Peasants in the Totalitarian Society of the Belgian Congo. *In* : KLEIN, M. A. (ed.), Peasants in Africa, Sage, Beverly Hills, pp. 45-75 ; JEWSIEWICKI, B., 1983. Modernisation ou destruction du village africain : l'économie politique de la modernisation agricole au Congo belge, *Cahiers du CEDAF*, pp. 19 et 51-53 ; FOUTRY, V. 1982. Een koloniaal ontwerp voor platelandsontwikkeling : het paysannat indigène. *In* : DOOM, R. (ed.), De mensen van de houten vis. 18 opstellen over ontwikkeling (*Unctad-Schriften*, 6), Vereniging voor de Verenigde Naties, Gent, pp. 419-432.

[61] AA, SP, n° 1532 et 1533.

[62] AA, SP, n° 1536, « PV... Léo », n° 39, 11 juin 1948, « PV... Bruxelles », n°s 19, 20 et 24, 13, 16 et 30 décembre 1948 : « Une telle généralisation est inopportune, puisque cette méthode de culture extensive rationnelle n'est qu'un stade intermédiaire entre la culture extensive primitive et les méthodes de culture intensive » ; « Considérations sur le Plan décennal », 28 août 1948 : la station d'expérimentation de paysannat de l'INEAC à Bambesa « passera dans les annales de la Colonie comme une curiosité, à l'égal des phalanstères d'antan ».

[63] AA, SP, n° 1533, « Progr. d'organ. de l'économie agricole indigène », P. Staner, 2 septembre 1948 ; « Le développement de l'économie agricole indigène », 16 septembre 1948, pp. 5-6 ; voir également n° 1532, « Plan déc. agriculture », C.D.M., 11 avril 1948. PÉTILLON, L. 1979, rappelle l'immensité de la tâche de transformation agricole dans « Courts métrages africains pour servir à l'histoire », Renaissance du Livre, Bruxelles, pp. 221-222.

[64] HOGENDORN, J. S. & SCOTT, K. 1981. The East African Groundnut Scheme : Lessons of a Large-Scale Agricultural Failure, *In* : African Economic History, pp. 81-115.

[65] AA, SP, n° 1533, note du 16 septembre 1948 citée, p. 3.

[66] Plan décennal, p. 393.

[67] Coll. pers., « Plan décennal. Observations sur le plan d'économie rurale », mars 1949, pp. 5-7 ; voir aussi « note de M. de Bellefroid », « AICB. Examen du plan d'économie rurale. Réunion du 9 mars 1949 ». Van den Abeele, directeur-général du ministère des Colonies, reconnu devant les responsables de l'AICB « que le secteur privé avait raison de s'étonner de ce que

ses intérêts n'étaient mentionnés nulle part ». Il assura en outre l'AICB « que le Plan n'était nullement dirigé contre les activités agricoles existantes. Le fait qu'il n'en était pas fait mention ne veut pas dire qu'elles sont négligées ». Note (confidentielle) de l'AICB « Plan décennal », P. Le Bœuf, 8 avril 1949.

[68] JEWSIEWICKI, B. 1983. Capitalisme par procuration et industrialisation sans entrepreneurs ; la petite entreprise au Congo belge, 1910-1960. In : Actes du colloque « Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIX^e-XX^e s. », L'Harmattan, Paris, vol. 2, pp. 81-100 et, plus spécialement dans le domaine agricole : JEWSIEWICKI, B. 1979. Le colonat agricole européen au Congo belge, 1910-1960 : questions politiques et économiques, *J. Afr. History*, 20, pp. 559-571.

[69] WIGNY, P. 1958. Le Parti Social-Chrétien devant le colonat. *Eurafrica*, 2, pp. 13-14.

[70] AA, SP, n° 1533, « Note de la section colonisation au sujet de la colonisation agricole », PS/GE/Mémo 6, s.d., p. 5.

[71] AA, SP, n° 1533, doc. cité à la note précédente, p. 7 ; n° 1536-16/00, PV... Léo, n° 3, 13 décembre 1947 et n° 12, 23 janvier 1948.

[72] Plan décennal..., pp. 91-109. Bien que ce texte annonçât (p. 92) que « les autorités (...) favoriseront résolument la colonisation de peuplement », il ajouta aussitôt « qu'il ne peut être question d'introduire au cours des prochaines années un nombre massif de colons blancs atteignant, par exemple, plusieurs dizaines de milliers » (p. 93). Le Plan prévoyait une aide publique pour l'installation de quelque 500 colons agricoles et 50 colons s'adonnant à l'élevage, ainsi que des interventions pour quelque 250 maisons destinées à des colons dans le domaine artisanal ou commercial (pp. 108-109). Rappelons — aspect significatif ! — que les petits agents économiques belges au Congo se plaignirent du fait qu'ils n'avaient pas été consultés à l'occasion de l'élaboration du Plan (voir note 48).

[73] AA, SP, n° 1534-14/00, « Développement industriel », Ch.D.M. (= Desclée de Maredsous, voir note 36).

[74] AA, SP, n° 1534-14/00, « Développement industriel », SPD/CP/Doc. 6, 19 janvier 1949.

[75] Voir par exemple VAN DE VELDE, M. 1936. Économie belge et Congo belge, Anvers, pp. 108-110. Mais signalons d'autre part que l'on parlait d'une industrialisation possible au Congo dès les années 1920 : le « plan Van Deuren » prévoyait de grands travaux d'infrastructure et la création de centrales hydro-électriques dans le bas-Congo, permettant la naissance de grandes industries électro-métallurgiques et électro-chimiques (VAN DEUREN, P. 1928. Aménagement du Bas-Congo. Création d'un nouveau port de mer. Canalisation du fleuve dans les cataractes. Houille blanche et développement industriel, Bruxelles).

[76] Voir par ex. VAN BILSEN, J. 1950. De industrialisatie van Congo, een

twistpunt tussen Moederland en Kolinie ?, *Meded. Afrika-Instit.* (Rotterdam), 4 (avril 1950), pp. 79-82.

[77] Par ex. AA, SP, n° 1534-14/00, « Problèmes généraux relatifs au développement industriel », PS/GE/Mémo 8, p. 6 et CORNELIS, H. 1950. Les relations économiques entre la Belgique et le Congo Belge, *Bull. Soc. belge d'Études et d'Expansion*, janv.-févr. 1950, p. 58.

[78] Étudiant le cas de la France, Jacques Marseille souligne également le contraste entre l'attitude « frileuse » d'un « capitalisme besogneux » et l'attitude plus ouverte d'un « capitalisme sûr de lui » « qui voit (...) dans l'empire l'occasion de hâter le 'redéploiement' et d'étendre ses initiatives au marché mondial » (MARSEILLE, J. 1984. *Empire colonial*, *op. cit.*, p. 257).

[79] « Le moment semble venu d'envisager positivement la création d'une pareille industrie. L'État est disposé à appuyer largement (sa) mise sur pied ». AA, SP, n° 1534-14/00, « Dév. ind. », 19 janvier 1949, p. 12 ; également n° 1543, Thomas à Robillard (Union Minière), janvier 1948 ; Plan décennal, p. 471.

[80] AA, SP, n° 1536-16/00, « Rapport à M. le Ministre des Colonies sur l'état d'avancement des travaux du Plan décennal », PS/GE/Doc. 26, 15 avril 1948, p. 3.

[81] En particulier la question douanière : « Il ne paraît pas psychologiquement souhaitable d'inclure cet aspect de la question dans le Plan officiel, car il risquerait de mécontenter l'industrie métropolitaine ». AA, SP, n° 1534-14/00, « Dév. ind. », 19 janvier 1949. Le régime de la « porte ouverte » imposé au Congo belge par divers accords internationaux limitait en outre les possibilités d'une politique douanière protectrice. Un passage repris dans un des premiers documents à Léopoldville s'y rapportant fut rapidement supprimé : « Le régime de la porte ouverte est d'ailleurs un obstacle sérieux à une politique de défense » (AA, SP, n° 1536-16/00, « Projet d'aide-mémoire (...) », p. 7 ; supprimé par « PV... Léo », n° 2, 11 décembre 1947).

[82] AA, SP, n° 1534-14/00, « Dév. ind. », 19 janvier 1949.

[83] AA, SP, n° 1534-14/00, « Problèmes généraux relatifs au développement industriel », PS/GE/Mémo 8, s.d., pp. 10-11.

[84] Voir COWEN, M. 1984. *Early Years of the Colonial Development Corporation : British State Enterprise Overseas During Late Colonialism. African Affairs*, 83, pp. 63-75.

[85] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Léo », n° 16, 20 février 1948.

[86] AA, SP, n° 1534-14/00, « Dév. ind. », SPD/CP/Doc. 6, 19 janvier 1949. Voir également n° 1535, « Note sur la technique de financement du Plan », M. Masoin, 3 juin 1948.

[87] AA, SP, n° 1533, « Société pour le Développement de l'Économie Indigène », SPD/CP/Doc. 7, 28 janvier 1949. L'on envisagea également la création d'une « Banque Indigène » (AA, SP, n° 1535, « Note concernant l'organisation du crédit indigène », PS/GE/Doc. 29, 8 avril 1948). Divers mécanis-

mes financiers parastataux avaient déjà vu le jour ou allaient être créés : « Fonds spécial de crédit agricole indigène » (1941 et 1951), « Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie » (1947), « Caisse d'Épargne du Congo Belge » (1951). Cf. DE GREEF, G. & RÉGNIER, R. 1957. Problèmes du crédit à l'économie indigène, *Rev. Inst. Sociol.*, pp. 41-73.

[88] AA, SP, n° 1535, « Troisième note relative au financement du Plan déc. », P. Van der Plancke, 11 avril 1949 : « Nous avons envisagé jadis la création d'un Fonds de Développement Colonial, auquel aurait été confié le financement et peut-être même l'exécution d'un certain nombre de projets. Après examen approfondi de la question, il ne nous semble pas que l'idée doive être retenue actuellement » (p. 39).

[89] Coll. pers. de l'auteur, « Note pour M. l'Administrateur-Délégué de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie », A. De Boeck, 7 février 1949.

[90] Coll. pers., « Plan décennal. Réunion de la Commission le mercredi 26 janvier 1949 », p. 4.

[91] Conversation avec l'auteur, 8 juillet 1991.

[92] Bull. AICB (15 avril 1949), pp. 115-116. Voir également AA, Papiers Bruneel, n° 3808-15, « Comm. des Industries de Transf. de l'AICB. Réunion du 29 mars 1955 ».

[93] Coll. pers., « Plan décennal Dév. ind. », s.d.

[94] Coll. pers., note de la Comp. du Congo pour le Commerce et l'Industrie, n° 293/1/ADB/IL, « Plan décennal Dév. ind. », s.d. ; AA, SP, n° 1549-00/15, « Plan décennal Comm. des Industries de Transformation (de l'AICB) », s.d. et « Comm. du Plan déc. Note », 26 juin 1948.

[95] CORNELIS, H. 1953. Le Plan décennal du Congo belge, *L'Armée - La Nation* (1^{er} janvier 1953), p. 33.

[96] Aspect qui a été souligné par Cornelis lui-même, conversation du 8 juillet 1991.

[97] Programme d'expansion économique et sociale du Congo belge, s.l., s.d. (1960), 31 fasc. dactylographiés. Un exemplaire se trouve à la Bibliothèque africaine, rue Belliard, à Bruxelles (cote 30.040/D) ; AA, SP possède de nombreux dossiers relatifs à son élaboration.

[98] AA, SP, n° 1536-16/00, « Note pour M. le Secrétaire général », 18 mai 1948, p. 16 ; projet d'introduction au Plan déc., s.d., p. 6 : « Le transport et l'énergie sont deux éléments qui doivent provoquer le développement, multiplier les possibilités ».

[99] AA, SP, n° 1536-16/00, « Projet d'aide-mémoire... ».

[100] Coll. pers., « Plan déc. Réunion de la Comm. le mercredi 26 janvier 1949 », pp. 2-3. Voir le programme établi in Plan décennal, pp. 304-315.

[101] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Bruxelles », n° 1, 2 mars 1948 ; n° 1529, « Programme de liaisons ferrées au Congo », PS/GE/Progr. 10-Rev. 1, 15 mars 1948, p. 1.

[102] HUYBRECHTS, A. 1970. Transports et structures de développement au Congo, *Recherches Africaines de l'IRES de l'Université Lovanium de Kinshasa*, 12, Mouton, Paris-La Haye, pp. 35-42 ; TSHUND'OLELA, E. 1987. Motor Transport in a Developing Area : Zaïre, 1903-1959, *In* : BARKER, Th. (ed.), *The Economic and Social Effects of the Spread of Motor Vehicles*, Macmillan, London, pp. 237-255.

[103] Plan décennal, p. 139.

[104] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Bruxelles », n° 10, 28 octobre 1948 ; voir également n° 1533, « Note concernant le ' Plan décennal PS/GE/Progr. 24 ' », J. Hers, s.d. : « Il serait souhaitable que (le programme d'infrastructure) soit conçu largement, et réellement en fonction de l'économie indigène, et non seulement du colonat ou des industries européennes locales ».

[105] KADOC, PD, n° 500, Wigny à Jungers, 27 décembre 1949 ; WIGNY, P. 1949. Communication du Ministre des Colonies à l'Institut royal colonial. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, 20, pp. 781-782 : « Des critiques ont été énoncées (...). Les routes ne doivent-elles pas être simplement les voies d'alimentation, soit du chemin de fer, soit de la rivière ? L'objection se fonde sur une méprise. On ne construira que les tronçons justifiés actuellement par le trafic (...). Mais il est raisonnable que ces tronçons épars en cours d'exécution s'étirent et se rejoignent dans une conception d'ensemble qui a réservé la possibilité de constituer un jour un réseau harmonieux ».

[106] MOULAERT, G. 1953. *Bull. de l'AICB*, (15 juin 1953), p. 204.

[107] Coll. pers., note « Plan déc. » de l'AICB, 21 janvier 1949.

[108] Plan décennal, p. 156. Le Congo comptait alors 18 000 km de routes d'intérêt général et 60 000 km de routes d'intérêt local. TSHUND'OLELA, E., *Motor Transport*, p. 240 cite les chiffres respectivement d'environ 15 000 et 82 000 km.

[109] AA, SP, n° 1529, « Projets de liaisons ferrées au Congo », PS/GE-/Progr. 10-Rev. 1, 15 mars 1948 ; coll. pers., « Rapport à M. le Ministre (...). Projet d'équipement des secteurs relevant (...) de l'État », 29 août 1948 ; « Projet de note pour M. le Ministre des Colonies », AICB, s.d. ; « Plan déc.-Transports. Réunion de la Comm. Mixte Usagers et Transporteurs de l'AICB », 3 mars 1949 ; Musée Royal d'Afrique Centrale, Tervuren, Section Historique, fonds Cédiom, dossier « AICB-Transports », F. Van der Linden à P. Gillieaux, 9 novembre 1949 (je remercie M. Ph. Maréchal d'avoir permis la consultation de ce fonds).

[110] Coll. pers., notes de A. De Boeck, ingénieur-conseil de la Comp. du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 18 février, 8 mars et 10 mars 1949 ; « Note pour Monsieur Gillet, directeur de la Société Générale », 26 février 1949.

[111] Plan décennal..., p. XIII.

[112] De nombreuses citations pourraient être avancées ; contentons-nous d'une seule, très significative : AA, SP, n° 1533, « Société pour le Développe-

ment de l'Économie Indigène », SPD/CP/Doc. 7, 28 janvier 1949 : « Si notre politique économique n'est pas purement libérale et productiviste, nous devons veiller à ce que cet accroissement de revenu se réalise dans le chef de tous les éléments constitutifs de la collectivité, et non seulement d'une façon globale. (...) il ne semble pas exagéré d'affirmer que le relèvement des revenus indigènes est le problème numéro un qui se pose en matière de Plan décennal » (pp. 3-5).

[113] Notion que l'on retrouve parfois sous la plume des concepteurs du Plan : cf. par ex. AA, SP, n° 1536-16/00, « Note pour M. le Secrétaire général », 18 mai 1948, p. 20 et projet d'introduction au Plan décennal, s.d., en particulier p. 9.

[114] NURSKÉ, R. 1953. *Problems of Capital Formation in Under-Developed Countries*, Blackwell, Oxford, pp. 4ss. ; MYRDAL, G. 1959. *Théorie économique et pays sous-développés, Présence Africaine* (Paris), pp. 21ss. Voir l'aperçu critique de cette approche dans SZENTES, T. 1986. *Économie politique...*, *op. cit.*, pp. 53-64.

[115] AMAE, PW, n° 13 925, « Compte rendu sommaire d'une réunion tenue chez le Ministre, le 31 mai (1950) », p. 2.

[116] AMAE, PW, n° 13 925, « Plan décennal. Note sur la main-d'œuvre », p. 5.

[117] DE SAINT MOULIN, L. 1990. *What Is Known of the Demographic History of Zaïre Since 1885 ?*. In : FETTER, B. (ed.), *Demography From Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*. Lynne Rieder Publ., Boulder-Colorado, p. 307. Cet auteur fournit également des données « corrigées ».

[118] AA, SP, n° 1665, « Note pour le Secrétariat du Plan », Sand (Commissaire provincial au Congo belge), 23 juin 1948.

[119] AMAE, PW, n° 13 925, « Quelques considérations critiques sur le Plan déc. (...), au point de vue de la main-d'œuvre indigène », Institut de Documentation, rue Guimard, Bruxelles, note n° 4, mai 1950. Ce texte avait été établi par l'AICB : coll. pers, « Plan déc. Répercussions au point de vue de la main-d'œuvre indigène », de Beaufort, 9 février 1949, 9 p. dact.

[120] AMAE, PW, n° 13 925, « Plan décennal. Note sur la main-d'œuvre », s.d.

[121] AMAE, PW, n° 13 925, « Exécution du Plan décennal. Note pour le Secrétariat du Plan à Bruxelles (...) », s.d., p. 4.

[122] Voir par ex. PEEMANS, J. Ph., *Capital Accumulation...*, pp. 189-190 et JOYE, P. & LEWINE, R., 1961. *Les trusts au Congo*, Société Populaire d'Éditions, pp. 129-152. Rappelons, entre autres, les travaux de la Commission pour l'Étude du Problème de la Main-d'Œuvre au Congo belge (1924-1928) et les mesures instaurant des plafonds au recrutement.

[123] AA, SP, n° 1665, « Plan décennal. Note pour le Groupe d'Études du Plan. Rapport (...) main-d'œuvre », PS/GE/Mémo 3, s.d. ; n° 1536-16/00,

« PV... Léo », n^{os} 8 et 14, 5 et 16 janvier 1948 ; n° 1534-14/00, « Problèmes généraux relatifs au développement industriel », PS/GE/Mémo 8, s.d., pp. 7-8.

[124] « Pour le secteur privé, les Pouvoirs publics sont aussi armés : ils peuvent introduire des clauses spéciales dans les conventions de concessions minières ou agricoles, ils ont la surveillance du recrutement de la main-d'œuvre, enfin par une hausse progressive du niveau général des salaires, ils peuvent imposer aux employeurs un recours plus large à la mécanisation ». AMAE, PW n° 13 925, « Note sur la main-d'œuvre », p. 5.

[125] Citons, en tant qu'anecdote marquante, le passage suivant d'une discussion relative à un document de base : « Étant donné l'hostilité des colons à l'égard de l'expression ' primauté des intérêts indigènes ', une discussion a lieu pour savoir si elle peut être maintenue. Vu notre engagement à cet égard et l'attitude de l'ONU, il est décidé de laisser le texte inchangé ». AA, SP, n° 1536-16/00, « PV de la réunion du Comité du Plan tenue le 10 septembre 1948 », p. 1.

[126] BAECK, L. 1959. *Economische ontwikkeling...*, *op. cit.*, pp. 154-165 ; voir également DE SAINT MOULIN, L. 1991. *La croissance urbaine au Zaïre. In : Historiens et populations. Liber amicorum Étienne Hélin, Société belge de Démographie et Académia, Liège et Louvain-la-Neuve*, pp. 441-457.

[127] Exposé du ministre à la Commission des Colonies de la Chambre des Représentants. *In : Documents Parlementaires, Chambre, S.E. 1950, n° 256*, pp. 10-11.

[128] AMAE, PW, n° 13 925, « Compte rendu sommaire de la réunion tenue dans le Cabinet de M. le Ministre des Colonies, le 19 mai 1950 », p. 2.

[129] AA, SP, n° 1536-16/00, « Rapport à M. le Ministre sur l'état d'avancement des travaux du Plan décennal », PS/GE/Doc. 26, 15 avril 1948, p. 3.

[130] Coll. pers., « Plan décennal. Observations sur le plan d'économie rurale », mars 1949, pp. 4-5 ; « Plan déc. Économie rurale. Réunion du mercredi 9 mars 1949 », pp. 2-3 ; AMAE, PW, n° 13 925, « Quelques considérations critiques (...) », note citée plus haut, mai 1950, p. 12.

[131] Voir par ex. AMAE, PW, n° 13 925, « Remarques sur la note n° 4 de mai 1950 de l'Institut de Documentation » (= document cité à la note précédente), Secrétariat du Plan décennal, 8 juin 1950.

[132] Signalons pour terminer que les auteurs du Plan avaient prêté une attention toute particulière à un autre aspect « social » de celui-ci : le problème du recrutement du personnel qualifié blanc, nécessaire à l'exécution des nombreux programmes prévus. Le Plan avait essayé de déterminer de façon assez précise le nombre, la qualification et le secteur d'engagement de ces agents coloniaux nouveaux (estimés à quelque 2 000 unités), mais ne cachait les difficultés de recrutement que l'on risquait d'encourir, entre autres à cause du haut niveau de formation du personnel. Cf. *Plan décennal...*, pp. 485-490 ; d'où les appels du ministre visant à stimuler la « vocation coloniale » chez les universitaires : par ex. WIGNY, P. 1950. *Le Plan décennal et les perspectives d'avenir*

qu'il ouvre aux universitaires. *Bull. trim. Assoc. Amis de l'Univ. de Liège*, 22 (avril-juin 1950), pp. 29-36.

[133] FIELDHOUSE, D. K. 1986. *Black Africa 1945-1980. Economic Decolonization and Arrested Development*, Allen & Unwin, London, 260 p.

[134] STENGERS, J. 1982. *Precipitous Decolonization : the Case of the Belgian Congo*, In : GIFFORD, P. & LOUIS, Wm. R. (eds.), *The Transfer of Power in Africa. Decolonization 1940-1960*, Yale University Press, New Haven, pp. 314-315.

[135] STENGERS, J. 1989. *Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire*. Éd. Duculot. Paris, Louvain-la-Neuve, pp. 225-226.

[136] Documents parlementaires, Chambre, S.E. 1950, n° 256, pp. 10-11.

[137] PÉTILLON, L. 1985, *Récit, op. cit.*, chapitres X et XI.

[138] Texte repris dans VAN BILSEN, A.A.J. 1977. *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi, P.U. du Zaïre, Kinshasa*, pp. 164-202, ainsi que le texte « Plaidoyer pour le Plan de trente ans » (1956-57), pp. 203-273.

[139] KADOC, PD, n° 500, « Parti Social Chrétien. Questions posées à la Commission des Colonies (...) », 15 décembre 1949 ; AMAE, PW, n° 13 925, « Note. La finalité sociale du Plan », s.d.

[140] AGERON, Ch. R. *De l'Empire à la dislocation...*, *op. cit.*, p. 450.

[141] L'expression se retrouve dans le second texte indiqué à la note 139.

[142] Par ex. AMAE, PW, n° 13 925, « Note. La finalité sociale du Plan », s.d. : « Nous ne justifions notre présence en Afrique et notre rôle colonisateur que si nous aidons l'indigène à participer de plus en plus activement à la mise en valeur des richesses du pays et si nous laissons à sa disposition une part de plus en plus considérable de ces ressources. Sur le plan international, l'affirmation de cet objectif est actuellement fort utile ». Voir également, même réf., « Exposé fait au Conseil de Cabinet (...) », juin 1947, p. 10 ; AA, SP, n° 1547-17/00, « Ministère des Finances. Cabinet du Ministre. Relations Belgique/Congo », 17 décembre 1947 ; etc. Le Plan décennal fut également présenté comme un instrument essentiel en vue de réaliser l'union plus intime entre l'Europe et l'Afrique qui, contrairement à l'Asie, resterait dans le giron colonial (l'« Eurafrique ») : CORNELIS, H. *Le Plan décennal...*, p. 33 ; Documents Parlementaires, Sénat, 1951-52, n° 193, pp. 30-33.

[143] AA, SP, n° 1533, « Société pour le Développement de l'Économie Indigène », SPD/CP/Doc. 7, 28 janvier 1949, p. 5.

[144] AA, SP, n° 1549-00/15-A, « Projet de Plan décennal de l'INEAC », mars 1949, p. 12.

[145] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Léo », n° 39, 11 juin 1948.

[146] ENGELS, M. 1935. *Du rôle économique de l'administration coloniale dans le développement des colonies. Considérations générales*. In : *Études administratives*, Institut International des Sciences Administratives, Bruxelles, vol. 1, p. 359.

[147] STENGERS, J. 1957. *Combien le Congo...*, *op. cit.*, pp. 338-351. Voir également plus haut, le « Plan Franck » de 1921.

[148] RYCKMANS, P. 1949. Réflexions sur les problèmes coloniaux actuels, *In* : Comptes rendus de la Société d'Économie Politique de Belgique,... (janv. 1949), pp. 13-14.

[149] KADOC, PD, n° 505, « Note pour M. le Secrétaire Général » et Wigny à Horn, conseiller du Ministère des Colonies, 24 décembre 1947.

[150] Voir la notice de VANHOVE, J. 1968. Horn (Max), *in* : Biographie Belge d'Outre-Mer, tome 6, col. 507-509.

[151] KADOC, PD, n° 505, Horn à Wigny, 27 décembre 1947.

[152] Voir note *in* AA, SP, n° 1547-17/00-II, « Note au Comité ministériel de Coordination économique, émanant du Ministre des Colonies », 23 janvier 1948 : « Il semble donc qu'il ne faut pas s'orienter actuellement vers une demande d'aide financière de l'État belge en faveur de la Colonie, nous irions au devant de difficultés certaines, et la Métropole exigera beaucoup en compensation de son aide éventuelle, notamment un contrôle sur le train de vie colonial ». À comparer avec la première version de ce texte, soumise à Horn (référence à la note précédente), qui, elle, allait carrément dans le sens de l'aide financière.

[153] AA, SP, n° 1665, « Financement de la mise en valeur de la Colonie », PS/GE/Mémo 4, M. Masoin, chargé de mission, s.d.

[154] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Léo », n° 13, 31 janvier 1948.

[155] AA, SP, n° 1536-16/00, « Note pour M. le Secrétaire Général », 18 mai 1948, p. 28 ; conférence de Wigny devant la Société d'Économie Politique le 25 mai 1948, citée dans *Bull. Inform. Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie*, n° 48, p. 2 (coll. pers.).

[156] Une note, malheureusement non datée, conclut à la préférence pour l'emprunt : AMAE, PW, n° 13 925, « Exécution du Plan. Note pour le secrétaire du Plan (...) », s.d. Vu les chiffres de dépenses citées, elle doit dater de début 1949.

[157] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Léo », n° 13, 31 janvier 1948.

[158] AMAE, PW, 13 925, « Financement du Plan décennal », 16 mai 1949, pp. 4-5. Il faut ajouter qu'en 1947, la Belgique avait créé et doté le « Fonds du Bien-Être Indigène ». Ce Fonds avait pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population africaine (voir « Une œuvre de coopération au développement. Quinze années du Fonds du Bien-Être Indigène 1948-1963 », s.l., s.d. (FBI, Bruxelles, 1963), 200 pp. (en particulier pp. 17-32). Cette dotation n'était toutefois que le remboursement par la métropole des dettes de guerre encourues par la Belgique envers sa colonie. Ryckmans (Réflexions... art. cit., pp. 14-15) ne manqua pas de souligner que ce Fonds-là « n'a absolument rien de commun avec le Fonds de Développement Économique et Social que j'avais proposé. (...) ce n'est pas là une contribution de la métropole ». Dans ce même texte, il incrimina l'opposition du ministère des Finances belge à la subvention. Nous n'avons toutefois pas trouvé de traces plus précises à cet égard.

[159] CLARENCE-SMITH, G. 1985. *The Third Portuguese Empire 1825-1975*, University Press, Manchester, p. 166 ; FORBES MUNRO, J. 1976. *Africa and the International Economy 1880-1960*, Dent & Sons, London, p. 182 ; MEILERES GUERRA, F. 1956. *The Plan for the Development of Portuguese Oversea Territories*. In : *Civilisations...* p. 571.

[160] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Léo », n° 6, 19 décembre 1947. Dans ses mémoires, Pétilion mentionne l'inquiétude que lui causait le problème du financement (PÉTILLON, L. 1985. *Récit, op. cit.*, pp. 229-230).

[161] AA, SP, n° 1536-16/00, « PV... Léo », n° 11, 16 janvier 1948 ; n° 1535, G. Verriest (directeur général au Ministère des Colonies) à Wigny, 30 mars 1949 ; AMAE, PW, n° 13 925, « Exécution du Plan décennal. Note pour le Secrétariat du Plan (...) », s.d., p. 2. Voir également Plan décennal, pp. 505-506.

[162] STENGERS, J. 1989. *Congo...*, *op. cit.*, pp. 183-187.

[163] Voir le dossier AA, SP, n° 1535.

[164] AA, SP, n° 1535, « Note sur la technique financière du Plan », M. Masoin, 3 juin 1948 ; n° 1536-16/00, « Rapport à M. le Ministre des Colonies sur l'état d'avancement des travaux du Plan décennal », PS/GE/Doc. 26, 15 avril 1948, pp. 21-22 : « (...) sur base d'une dixième chaque année, les investissements publics annuels seraient d'une importance sensiblement égale à l'actuel budget ordinaire. (Elle) serait supérieure à l'épargne se formant à la Colonie, qui a été estimée à quelque 2,5 milliards ».

[165] AA, SP, n° 1535, « Note pour M. le Ministre », P. Van der Plancke, 17 mars 1949, ainsi que du même : « Note pour M. le Ministre », 30 mars 1949 et « Troisième note relative au financement du Plan décennal », 11 avril 1949. Voir également MASOIN, M. 1951. *Le franc congolais. Rev. de Sci. et Législ. financières*, p. 468.

[166] Le Fonds du Bien-Être Indigène participerait pour environ un milliard aux dépenses du Plan (à l'exécution pratique duquel le FBI prêterait également son concours) (voir « Une œuvre de coopération... », pp. 34ss.).

[167] ZIMMER, M. *Les finances coloniales, op. cit.*, p. 946.

[165] AA, SP, n° 1535, Verriest à Wigny, 30 mars 1949 : « M. le Ministre a agi sagement en éliminant de l'exposé tout ce qui concerne le financement des investissements du secteur privé ».

[169] Plan décennal, p. 496.

[170] Coll. pers., note (confidentielle) de l'AICB, 11 janvier 1949.

[171] AMAE, PW, n° 13 925, « Quelques considérations critiques... », mai 1950, p. 13.

[172] MOULAERT, G. 1950. *Le développement industriel du Congo, Bull. Soc. belge d'Études et d'Expansion* (janv.-févr. 1950), p. 68.

[173] Voir principalement les articles publiés dans *La Revue coloniale*

belge, (1949), pp. 581, 621, 653, 689ss. ; *L'Écho de la Bourse*, 3-4 juillet 1949, p. 1. Le *Bulletin de l'AICB* lui-même reste discret au sujet du Plan.

[174] *Bulletin de l'AICB*, (15 juillet 1948), pp. 186-187.

[175] Voir note 25.

[176] *Bulletin de l'AICB*, (15 septembre 1949), p. 273 ; Le Plan décennal et l'industrie des fabrications métalliques. In : *Fabrimetal*, 5 (août 1950), pp. 12-17 ; *Fabrimetal* au service du Congo, 1953.

[177] BAUDHUIN, F. 1949. Le Plan décennal du Congo belge. *Rev. générale belge*, 5 (septembre 1949), p. 812 ; OBSERVER (pseudonyme de G. L. Gérard, ancien directeur général du Comité central industriel, l'organisation centrale des employeurs de Belgique). In : Agence Économique et Financière — Édition Coloniale (7-8 août 1949), p. 1.

[178] AA, SP, n° 1549-00/15-E, « Programme décennal », note de P. Thomas (collaborateur au Secrétariat du Plan) à Wigny, s.d.

[179] Documents Parlementaires, Chambre, S.E. 1950, n° 256, p. 10.

[180] KADOC, PD, n° 505, Wigny au gouverneur général Jungers, 20 juin 1949.

[181] LEFÈVRE, J. 1956. Plan décennal du Congo belge. *Civilisations*, 6, p. 357 ; VERHAEGEN, G. La planification au Zaïre, art. cit., p. 17 ; J.S., Plan et développement au Congo, art. cit., p. 5.

[182] KADOC, PD, n° 500, Wigny à Spaak, 25 mars 1949.

[183] Doc. Parl. Chambre, S.E. 1950, n° 256, p. 10.

[184] Conversation avec Cornelis, 8 juillet 1991.

[185] AA, SP, n° 1674, « PV de la réunion du 3 septembre 1959 ».

[186] Coll. pers., « Rapport à M. le Ministre. Plan décennal (...). Projet d'équipement (...) », 29 août 1948, pp. 33-34.

[187] Voir par ex. Documents Parlementaires, Chambre, S.E. 1950, n° 256, p. 18 ; Congo belge. Conseil de Gouvernement 1950. Discours du Gouverneur-Général E. Jungers, Léopoldville, 1950, p. 7 ; et surtout KADOC, PD, n° 505, Wigny à Jungers, 4 juillet 1950 ; « Note sur le discours à prononcer par le GG (...) », Secr. du plan déc., s.d. : « Les objections faites à cet égard (...) apparaissent cependant de caractère politique ; elles émanent des milieux parlementaires et il paraît préférable, en conséquence, que les discussions qui touchent cette matière continuent à s'effectuer en Belgique, où d'ailleurs elles ont débuté » ; n° 500. Et. de la Vallée Poussin à Wigny, 7 décembre 1949 ; « Note responsive à l'exposé fait par M. le Ministre des Colonies au sujet du Plan de voies de communications prévu au Plan décennal », s.d. ; les critiques du social-chrétien flamand Karel Van Cauwelaert in *Het Volk*, 29 décembre 1950 et le même à A. Dequae, le nouveau ministre des Colonies, 7 novembre 1950.

[188] VAN BILSEN, J. 1949. Het Tienjarenplan voor Belgisch Congo, *Meded. Afrika-Inst.* 3 (augustus 1949), pp. 222-226 ; VAN BILSEN, J. 1949. Le Plan décennal, *La Revue Nouvelle* (15 septembre 1949), pp. 212-225. Des critiques similaires, mais moins élaborées, se retrouvent sous la plume de l'économiste

gantois VAN MEERHAEGHE, M.A.G. 1950. Le Plan décennal au point de vue économique. *Bull. Associat. Anciens Étud. Inst. Univ. Territoires d'Outre-Mer*, pp. 9-16. Elles eurent également moins d'audience que les textes de Van Bilsen, car Wigny se vit obligé de rédiger une réplique, destinée aux instances dirigeantes du Parti Social-Chrétien, où les remarques de Van Bilsen furent examinées (AMAE, PW, n° 13 925, « Note sur l'article ' Le Plan décennal ' de J. Van Bilsen (...) », s.d. ; KADOC, PD, n° 500, « PSC. Commission des Colonies. Sous-Commission du Plan déc. PV de la réunion du 22 décembre 1949 ». Dans ses mémoires, J. Van Bilsen raconte que Ryckmans avait beaucoup apprécié son article critique (VAN BILSEN, J., *Kongo 1945-1949. Het einde van een kolonie*, Leuven, 1993, pp. 93-96, 245.

[189] Un article émanant des milieux syndicaux socialistes regrettait également cette lacune : Le Plan décennal du Congo belge, *Problèmes, Revue mensuelle (...) de la FGTB*, (mars 1950), pp. 168-175. Au Parlement, certaines voix s'élevèrent également pour renforcer l'emprise de l'État sur les grandes sociétés, dont l'action serait déterminante pour le succès du Plan, par exemple en créant un « Conseil des Commissaires du Gouvernement », nommés auprès de ces sociétés (Documents Parlementaires, Chambre, S.E. 1950, n° 256, pp. 19 et 24).

[190] Documents Parlementaires, Chambre, S.E. 1950, n° 256, pp. 5-6, 20.

[191] HULSTAERT, G. 1950. Het Tienjarenplan. *Aequatoria*, 13, pp. 49-53.

[192] Ainsi l'appela VAN BILSEN, J. 1949. Le Plan décennal, *op. cit.*, p. 221.

[193] RYCKMANS, P. *Réflexions...* art. cit., p. 14 ; *L'Essor du Congo*, 28 juin 1958, p. 3 (discours de Ryckmans au Cercle Mars et Mercure, à Bruxelles, le 21 mai 1958). Il ajouta en outre : « Je crois que ce fut une erreur d'avoir au Congo belge séparé le Plan décennal visant avant tout le développement économique — le Fonds du Bien-Être indigène, essentiellement social — et l'Institut de la Recherche scientifique en Afrique Centrale, purement scientifique ».

[194] *Annales Parlementaires, Sénat*, 1951-52, 7 mai 1952, p. 1212.

[195] Loi du 27 mai 1952, *Moniteur belge*, 26 juillet 1952.

[196] Une partie de l'exécution du Plan était confiée à des organismes parastataux, par exemple l'Office des Transports Coloniaux (Otraco) ou la Régie des Eaux et de l'Électricité du Congo (Régideso). Pour la réalisation des grandes centrales hydro-électriques, des sociétés mixtes furent créées (capitaux privés et publics) (cf. La situation économique du Congo belge en 1951, Min. des Colonies, Bruxelles, 1952, p. 117). En vue de la réalisation du programme de logements africains fut institué l'organisme parastatal « Office des Cités Africaines » (OCA) en 1952, après qu'en 1949 avaient été créés des « Offices de Centre Extra-Coutumier ou de Cité Indigène » et un « Conseil Supérieur des Centres Extra-Coutumiers et des Cités Indigènes » (cf. WALLAYS, A. M. 1969. De bijdrage van de Dienst der Afrikaanse Wijken tot de socio-economische ontwikkeling in Belgisch Kongo (Tienjarenplan), mémoire de licence inédit).

dit du Centre Interfacultaire de Coopération au Développement de l'Université de Gand, pp. 30-39.

[197] La situation économique au Congo belge et au Ruanda-Urundi en 1959, Ministère des Colonies, Bruxelles, 1960, tableau LXXII et, en premier lieu, le « Rapport sur l'exécution du Plan déc. (...) au 31 décembre 1958 », établi par le Secrétariat du Plan, 1959, 104 pp. dact. (pp. 4-5), conservé in AA, fonds RA/CB (Rapports Annuels/Congo belge), n° 68-1 (les autres rapports semestriels et annuels sur l'état d'exécution du Plan se retrouvent également sous les numéros 67-1 à -10, 68-2 à -11, 201-3, 1625 du même fonds).

[198] Notons, à ce propos, un curieux glissement dans le langage des responsables politiques : le ministre des Colonies qui succéda à Wigny, le social-chrétien flamand André Dequae, déclara au Parlement en 1952 que le « motif de base du Plan décennal est le renforcement des structures existantes de la Colonie » (Annales Parlementaires, Sénat, 1951-52, 7 mai 1952, p. 1213), ce qui est évidemment en contradiction avec les intentions maintes fois affirmées dans les documents préparatoires du Plan. En 1953, Dequae se demanda si le Plan « n'est pas irréalisable comme tant d'autres conçus pour d'autres régions de l'Afrique » (cité in *Bull. de l'AICB*, 1^{er} juin 1953, p. 185). De même, son successeur, le libéral Auguste Buisseret, écrivit que lors de la révision du Plan en 1954, l'on fut fidèle à l'objectif de départ, c'est-à-dire, de limiter l'intervention publique à l'infrastructure de base (Belgique d'Outre-Mer, 12, oct. 1957, pp. 745-746), ce qui n'est pas tout à fait correct non plus.

[199] AA, Papiers Bruneel, n° 3808-17, « Déclaration », 2 décembre 1955. Voir également Commission Nationale pour le Développement Économique et Social du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Rapport 1955-1956, Bruxelles, 1956.

[200] AA, SP, n° 1674, « Plan déc. Réalisations exécutées pour les services administratifs (...) », 13 p.

[201] VELLUT, J.-L. 1981. Les transferts de technologie dans l'histoire économique et sociale du Congo belge : l'industrie minière 1910-1960, *Cahiers du CEDAF*, n° 5-6, p. 88.

[202] WALLAYS, A. M. 1969. De bijdrage van de Dienst der Afrikaanse Wijken (DAW) tot de socio-ekonomische ontwikkeling in Kongo (Tienjarenplan). Gent, mémoire de licence inédit du Centre Interfacultaire pour le Développement, pp. 30-39.

[203] AA, SP, n° 1674, « Service Médical. Réalisations pour la période 1950-1959 dans le cadre du Plan déc. », s.d.

[204] AA, RA/CB, n° 68-1, « Rapport sur l'exécution (...) », p. 2.

[205] BÉZY, F. 1957. Problèmes structurels de l'économie congolaise. Nauwelaerts, Louvain, Paris, pp. 94-100.

[206] AA, SP, n° 1674, « Objectifs particuliers des programmes agricoles du Plan déc. », s.d., p. 4. DRACHOUSSOFF, V. 1965. Agricultural Change..., *op.*

cit., pp. 190-191, analyse les problèmes posés par l'application du programme agricole.

[207] Voir ZIMMER, M. Les finances coloniales..., *op. cit.*, pp. 942-954 ; Les réalisations du Plan décennal. *Bull. mens. Banque du Congo belge...* (nov. 1958), pp. 320-321 ; MULUMBA LUKOJI, 1973. Le service de la dette publique de l'ex-Congo belge : le cas des dettes financières, *Cahiers du CEDAF*, n° 9-10, pp. 6-10 et 18 ; SAID, Sh.-G. 1969. De Léopoldville à Kinshasa. La situation économique et financière au Congo ex-belge au jour de l'indépendance. Centre national d'Étude des problèmes sociaux de l'industrialisation en Afrique noire, Bruxelles, pp. 165-187.

[208] PÉTILLON, L. 1967. Témoignage et réflexions, pp. 272-279.

[209] Programme d'expansion économique..., p. 12 ; BÉZY, F. 1959. Principes pour l'orientation du développement économique au Congo, Éd. de l'Université, Léopoldville, pp. 4-7. Voir également PIRET, B. 1971. L'évolution de la situation économique du Congo de 1950 à 1970. *Études afr. du CRISP*, 129-130, (20-27 avril 1971), pp. 3ss. ; et VANDEWALLE, G. 1966. De conjuncturele evolutie..., *op. cit.*, pp. 85-166.

[210] AA, SP, n° 1672, « Note du Service des Mines », 22 décembre 1956.

[211] Programme d'expansion..., p. 9.

[212] *Ibidem* et LACROIX, J.-L. 1967. L'industrialisation au Congo. La transformation des structures économiques. Paris, La Haye, pp. 22ss.

[213] Statistique du Commerce extérieur de l'Union douanière du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Gouvernement général, Direction de la Statistique, Léopoldville, 1958, p. 23.

[214] Statistiques des mouvements de capitaux au Congo belge et au Ruanda-Urundi de 1887 à 1956, Bruxelles, Min. du Congo belge, Direction des Études Économiques, 1958, p. 177 ; voir également VELLUT, J.-L. 1975. Le Zaïre à la périphérie du capitalisme : quelques perspectives historiques. *Enquêtes et Documents d'Histoire Africaine*, 1, pp. 120-130. Vellut remarque toutefois que lors de cette seconde vague (années 1950) les exportations de capitaux (dividendes, tantièmes, ...) excédaient les importations, phénomène qu'analyse également BÉZY, F. 1957. L'économie congolaise en 1956. *Bull. Inst. Rech. écon. et sociales*, 23 : 406-407. Ce « désinvestissement net » a surtout eu lieu en 1956.

[215] Programme d'expansion..., p. 4.

[216] Programme d'expansion..., p. 4.

[217] LEFÈVRE, J. 1959. Inventaire des réalisations récentes dans le domaine du développement économique, La Belgique et l'aide économique aux pays sous-développés, Institut Royal des Relations Internationales-Nijhoff, Bruxelles-La Haye, p. 102 ; MARSEILLE, J. 1984. Empire colonial..., *op. cit.*, p. 105 ; FIELDHOUSE, D. K. Black Africa..., pp. 13, 39, 44-45.

[218] VANDEWALLE, G. 1966. De conjuncturele evolutie..., *op. cit.*, p. 128 ; GOUVERNEUR, J. 1971. Productivity and Factor Proportions in Less Developed

Countries. The Case of Industrial Firms in the Congo, Oxford, U.P., 1971, pp. 48-53, 69-71.

[219] HUYBRECHTS, A. 1970. Transports..., *op. cit.*, p. 160.

[220] VANDEWALLE, G. De conjuncturele evolutie..., *op. cit.*, p. 130.

[221] PEEMANS, J. Ph. 1975. Capital Accumulation..., *op. cit.*, p. 187.

[222] Programme d'expansion..., p. 12.

[223] PEEMANS, J. Ph. 1975. Capital Accumulation..., *op. cit.*, p. 193. Pour tous les précédents, se référer également à la remarquable étude de BAECK, L. 1959. Economische ontwikkeling..., pp. 87-111 et 191-241.

[224] De economische toestand van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi in 1959, Ministerie van Afrikaanse Zaken, Brussel, 1960, pp. 34-35.

[225] N'DONGALA, E. 1968. La production vivrière au Congo pendant la période 1960-1966, Indépendance, inflation, développement. L'économie congolaise de 1960 à 1965 (Université Lovanium de Kinshasa, IRES, Recherches Africaines, V), Mouton-IRES, Paris-La Haye, pp. 750-751.

[226] Documents Parlementaires, Sénat, 1951-52, n° 193, 26 mars 1952, p. 13.

[227] VELLUT, J.-L. 1960. De dekolonisatie van Kongo 1945-1960. *In* : Algemene Geschiedenis der Nederlanden, **15**, p. 409.

[228] Le revenu des populations indigènes du Congo-Léopoldville, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1963, p. 91.

[229] AA, SP, n° 1674, « PV de la réunion du 3 septembre 1959 » (Van den Abeele, administrateur général du Ministère des Colonies).

[230] AA, SP, n° 1672, « Note à l'intention de M. le Gouverneur Général. Annexe I. Quelques réflexions critiques à propos de l'exécution du Plan décennal actuel ». C. Halain, Commissaire au Plan décennal, 22 décembre 1956, pp. 2-3.

[231] Comme nous l'avons vu plus haut, le titre officiel de cet instrument de gestion ne comporta plus les termes « plan » et « développement » : il fut intitulé Programme d'expansion économique et sociale du Congo belge, s.l., s.d. (1960), 31 fasc. dactylogr. (Bibl. africaine, coté n° 30.040/D). Voir également un excellent résumé in J.S., Plan et développement au Congo... art. cit., pp. 5-11.

[232] Programme..., fasc. introductif, p. 19.

[233] Programme..., fasc. Agriculture, p. 2.

[234] Programme..., fasc. Transports, p. 1.

[235] Programme..., fasc. introductif, pp. 27-29.

[236] Sur l'origine de l'« économie du développement » et ses relations avec le système colonial, voir MEIER, G. M. 1984. The Formative Period. *In* : MEIER, G. M. & SEERS, D. (eds.), Pioneers in Development, Univ. Press. World Band, Oxford, pp. 3-22 et LITTLE, I.M.D. 1982. Economic Development. Theory, Policy, and International Relations, Basic Books Inc., New York.

[237] OMAN, Ch. P. & WIGNARAJA, G. 1991. L'évolution de la pensée éco-

nomique sur le développement depuis 1945, OCDE, Paris, p. 25. Voir également ROSENSTEIN-RODAN, P. *Natura Facit Saltum : Analysis of the Disequilibrium Growth Process*, In : MEIER, G. M. & SEERS, D. (eds.), *Pioneers...*, pp. 205-221, et le commentaire par AVRAMOVIC, D. In : *Ibidem*, pp. 222-226.

[238] LACROIX, J. L. *L'industrialisation...*, *op. cit.*, p. 93.

[239] Qui, à l'époque, s'était dit fort influencé par la pensée de l'économiste Joseph Schumpeter (note de M. Stenmans à l'auteur, janv. 1993), auquel Nurske, père de la notion de « balanced growth », reconnaît précisément, lui aussi, sa dette (cf. *Problems of Capital Formation...*, pp. 11-17).

[240] CORNELIS, H. 1951. *Koloniale politiek*, *Economica-Documentatie*, 2 (oct.-déc. 1951), pp. 60-61 ; AA, SP, n° 1672, « Note à l'intention de M. le GG », C. Halain, Commissaire au Plan, 22 décembre 1956, p. 6.

[241] AA, SP, n° 1672, « Note à l'intention de M. le Gouverneur Général (...) », C. Halain, décembre 1956, p. 6.

[242] BÉZY, F., 1959. *Principes pour l'orientation...*, pp. 15-35.

[243] STANER, P., 1959. *Le nouveau Plan décennal*, s.l., 11 pp. dactylogr. (Bibl. Africaine, Bruxelles. cote n° 30.617/7 C), p. 5. Les chiffres du premier Plan datent, comme on le constate, d'avant la seconde révision.

[244] COMELIAU, C. *Conditions de la planification...*, p. 58ss.

[245] La part de l'administration coloniale congolaise fut, en ce qui concerne la conception, plus grande que celle de l'administration métropolitaine ; cette relation s'est inversée en ce qui concerne la mise au point finale.

[246] VELLUT, J. L. *Articulations...* art. cit., p. 56.

[247] Il n'était évidemment pas hostile au concept de programmes de dépenses publiques dans des domaines bien délimités, où il pouvait avoir son mot à dire, par exemple en matière d'infrastructure énergétique et de transport.

[248] Notons, en passant, qu'aucune filiation directe ou indirecte n'apparaît entre ce Plan-ci et le « planisme » tel qu'il avait été mis à l'ordre du jour en Belgique par le mouvement socialiste lors des années 1930. Cornelis lui-même affirme qu'il n'a puisé son inspiration dans aucune doctrine politique (note de M. Stenmans à l'auteur, janvier 1993), bien qu'il se soit dit influencé par Raoul Miry, professeur d'économie à l'Université de Gand et proche du mouvement socialiste (Archives de la BRTN, émission du 3 mars 1971). Mais incontestablement le Plan baigna dans un climat général favorable à la planification. « The 1940s and 1950s were the years of maximum enthusiasm for 'planning' » (LITTLE, I. *Economic Development...*, p. 29).

[249] 2 205 fonctionnaires en 1939, 3 860 en 1950, 9 382 en 1958 (Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge, 1959, p. 532).

[250] PÉTILLON, L. 1979. *Courts métrages africains*, pp. 35 et 41.